

TELUS CORPORATION
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(NON AUDITÉ)

31 mars 2015

Comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global

(non audité)

Périodes closes les 31 mars (en millions, sauf les montants par action)	Note	Trimestres	
		2015	2014
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Services		2 829 \$	2 702 \$
Équipement		182	172
Produits tirés de contrats conclus avec des clients		3 011	2 874
Autres produits d'exploitation	6	17	21
		3 028	2 895
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achat de biens et services		1 284	1 222
Charge au titre des avantages du personnel	7	609	596
Amortissement des immobilisations corporelles	16	347	346
Amortissement des immobilisations incorporelles	17 a)	109	117
		2 349	2 281
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION			
Coûts de financement	8	679	614
		117	102
BÉNÉFICE AVANT IMPÔT			
Impôt sur le résultat	9	562	512
		147	135
BÉNÉFICE NET			
		415	377
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
	10		
Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat			
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie		(4)	3
Écart de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger		10	7
Variation de la juste valeur latente des actifs financiers disponibles à la vente		(3)	(4)
		3	6
Élément qui ne sera jamais ultérieurement reclassé en résultat			
Réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel		237	162
		240	168
BÉNÉFICE GLOBAL			
		655 \$	545 \$
BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE			
	11		
De base		0,68 \$	0,61 \$
Dilué		0,68 \$	0,60 \$
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION			
De base		608	622
Dilué		610	624

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière (non audité)

(en millions)	Note	Au 31 mars 2015	Au 31 décembre 2014
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et placements temporaires, montant net		1 579 \$	60 \$
Débiteurs	25 a)	1 388	1 483
Impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir		19	97
Stocks	25 a)	315	320
Charges payées d'avance		334	199
Avances aux coentreprises immobilières	18 c)	127	—
Actifs dérivés courants	4 e)	22	27
		3 784	2 186
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles, montant net	16	9 282	9 123
Immobilisations incorporelles, montant net	17	7 818	7 797
Dépôts relatifs aux licences de spectre des SSFE-3	17 a)	302	—
Goodwill, montant net	17	3 761	3 757
Avances aux coentreprises immobilières	18 c)	—	120
Coentreprises immobilières	18 c)	22	21
Autres actifs à long terme	25 a)	312	213
		21 497	21 031
		25 281 \$	23 217 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Emprunts à court terme	19	100 \$	100 \$
Créditeurs et charges à payer	25 a)	1 934	2 019
Impôt sur le résultat et autres impôts à payer		27	2
Dividendes à payer	12	243	244
Facturation par anticipation et dépôts de clients	25 a)	743	753
Provisions	20	115	126
Tranche à court terme de la dette à long terme	21	644	255
		3 806	3 499
Passifs non courants			
Provisions	20	351	342
Dette à long terme	21	10 795	9 055
Autres passifs à long terme	25 a)	707	931
Impôt sur le résultat différé		1 944	1 936
		13 797	12 264
Passif		17 603	15 763
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	22	7 678	7 454
		25 281 \$	23 217 \$

Passifs éventuels

23

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres

(non audité)

		Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires						
		Capital d'apport					Cumul des autres éléments du résultat global	Total
		Actions ordinaires (note 22)				Bénéfices non distribués		
(en millions, sauf le nombre d'actions)		Nombre d'actions	Capital social	Surplus d'apport				
Solde au 1 ^{er} janvier 2014		623 432 398	5 296 \$	149 \$		2 539 \$	31 \$	8 015 \$
Bénéfice net		—	—	—		377	—	377
Autres éléments du résultat global	10	—	—	—		162	6	168
Dividendes	12	—	—	—		(224)	—	(224)
Charge relative à l'attribution d'options sur actions	13 a)	—	—	1		—	—	1
Actions émises en vertu du choix de l'option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	13 b)	734 015	7	(7)		—	—	—
Actions ordinaires rachetées dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités		(4 312 200)	(37)	—		(124)	—	(161)
Passif au titre de l'engagement relatif au programme de rachat d'actions automatique lié au rachat d'actions ordinaires dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités	22 b)							
Reprise du passif d'ouverture		—	18	—		57	—	75
Comptabilisation du passif de clôture		—	(16)	—		(59)	—	(75)
Solde au 31 mars 2014		619 854 213	5 268 \$	143 \$		2 728 \$	37 \$	8 176 \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2015		609 024 434	5 175 \$	141 \$		2 100 \$	38 \$	7 454 \$
Bénéfice net		—	—	—		415	—	415
Autres éléments du résultat global	10	—	—	—		237	3	240
Dividendes	12	—	—	—		(243)	—	(243)
Charge relative à l'attribution d'options sur actions	13 a)	—	—	1		—	—	1
Actions émises en vertu du choix de l'option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	13 b)	267 280	2	(2)		—	—	—
Actions ordinaires rachetées dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités		(3 793 200)	(32)	—		(124)	—	(156)
Passif au titre de l'engagement relatif au programme de rachat d'actions automatique lié au rachat d'actions ordinaires dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités	22 b)							
Reprise du passif d'ouverture		—	15	—		60	—	75
Comptabilisation du passif de clôture		—	(22)	—		(86)	—	(108)
Solde au 31 mars 2015		605 498 514	5 138 \$	140 \$		2 359 \$	41 \$	7 678 \$

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie (non audité)

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2015	2014
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net		415 \$	377 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des entrées liées aux activités d'exploitation :			
Amortissement des immobilisations corporelles et amortissement des immobilisations incorporelles		456	463
(Économie) charge d'impôt différé	9	(73)	19
Charge de rémunération fondée sur des actions, montant net	13 a)	(23)	16
Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel	14 a)	28	22
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel		(27)	(29)
Autres		(4)	(22)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	25 b)	(54)	(248)
Entrées liées aux activités d'exploitation		718	598
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre	25 b)	(613)	(548)
Paiements en trésorerie au titre des dépôts relatifs aux licences de spectre		(302)	(229)
Paiements en trésorerie au titre des acquisitions et placements connexes	25 b)	(4)	(37)
Avances et apports aux coentreprises immobilières	18 c)	(8)	(14)
Sommes reçues des coentreprises immobilières	18 c)	1	—
Produit des cessions		5	5
Autres		(5)	(4)
Sorties liées aux activités d'investissement		(926)	(827)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	25 b)	(244)	(222)
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	22 b), 25 b)	(156)	(159)
Émission et remboursement d'emprunts à court terme	19	—	(300)
Émission de titres de créance à long terme	21, 25 b)	2 847	761
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme	21, 25 b)	(711)	(135)
Autres		(9)	—
Entrées (sorties) liées aux activités de financement		1 727	(55)
SITUATION DE TRÉSORERIE			
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements temporaires, montant net		1 519	(284)
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début		60	336
Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin		1 579 \$	52 \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION			
Intérêts versés		(85) \$	(61) \$
Intérêts reçus		— \$	1 \$
Impôt sur le résultat payé, montant net		(115) \$	(224) \$

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

31 MARS 2015

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications du Canada; elle offre un vaste éventail de services et de produits de télécommunications, qui incluent des services mobiles et filaires de transmission de la voix et de données. Les services de transmission de données comprennent les services de protocole Internet, de télévision, d'hébergement, de technologie de l'information gérée et les services fondés sur l'infonuagique, des solutions en matière de soins de santé et l'impartition des processus d'affaires.

TELUS Corporation a été constituée en société par actions en vertu de la loi intitulée Company Act (Colombie-Britannique) le 26 octobre 1998, sous la dénomination BCT.TELUS Communications Inc. (« BCT »). Le 31 janvier 1999, conformément à un plan d'arrangement aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* approuvé par le tribunal et intervenu entre BCT, BC TELECOM Inc. et l'ancienne société située en Alberta, TELUS Corporation (« TC »), BCT a acquis la totalité des actions de BC TELECOM Inc. et de TC en échange d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote de BCT et BC TELECOM Inc. a été dissoute. Le 3 mai 2000, BCT a changé sa dénomination pour TELUS Corporation et en février 2005, TELUS Corporation est devenue assujettie à la Business Corporations Act (Colombie-Britannique), loi qui a remplacé la Company Act (Colombie-Britannique). TELUS Corporation a son siège social au 3777 Kingsway, Floor 5, Burnaby (Colombie-Britannique) V5H 3Z7.

Les expressions « TELUS », « nous », « notre », « nos », « nôtre » et « nous-mêmes » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales.

Notes annexes	Page	Description
Application générale		
1. États financiers consolidés intermédiaires résumés	7	Explication sommaire du mode de présentation des états financiers consolidés intermédiaires résumés.
2. Faits nouveaux concernant les méthodes comptables	8	Revue sommaire des faits nouveaux concernant les principes comptables généralement reconnus qui ont, auront ou qui pourraient avoir une incidence sur nous.
3. Politiques financières liées à la structure du capital	9	Revue sommaire de nos objectifs, de nos politiques et de nos procédures pour gérer notre structure du capital.
4. Instruments financiers	11	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des instruments financiers, y compris les justes valeurs et la gestion des risques connexes.
Éléments portant sur les résultats d'exploitation consolidés		
5. Information sectorielle	17	Présentation sommaire de l'information sectorielle régulièrement transmise à notre principal décideur opérationnel.
6. Autres produits d'exploitation	18	Tableau récapitulatif et revue sommaire des éléments qui composent les autres produits d'exploitation.
7. Charge au titre des avantages du personnel	19	Tableau récapitulatif de la charge au titre des avantages du personnel.
8. Coûts de financement	19	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les coûts de financement.
9. Impôt sur le résultat	19	Tableau récapitulatif de la charge d'impôt sur le résultat et du rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat au taux prévu par la loi et de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisée.
10. Autres éléments du résultat global	20	Détails des autres éléments du résultat global et des montants cumulés.
11. Montants par action	21	Tableau récapitulatif et revue sommaire des numérateurs et des dénominateurs utilisés pour le calcul des montants par action et informations connexes à fournir.

Notes annexes	Page	Description
12. Dividendes par action	21	Tableau récapitulatif des dividendes déclarés.
13. Rémunération fondée sur des actions	22	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire de la rémunération découlant des attributions d'options sur actions, des unités d'actions restreintes et du régime d'actionariat des employés.
14. Avantages du personnel futurs	25	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des avantages du personnel futurs.
15. Coûts de restructuration et autres coûts similaires	25	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des coûts de restructuration et autres coûts similaires.
Éléments portant sur la situation financière consolidée		
16. Immobilisations corporelles	26	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les immobilisations corporelles.
17. Immobilisations incorporelles et goodwill	27	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les immobilisations incorporelles, incluant le goodwill, et revue sommaire des acquisitions présentées pour l'exercice, desquelles résultent les immobilisations incorporelles, y compris le goodwill.
18. Coentreprises immobilières	29	Revue sommaire des coentreprises immobilières et informations à fournir connexes.
19. Emprunts à court terme	31	Revue sommaire des emprunts à court terme et informations à fournir connexes.
20. Provisions	31	Tableau récapitulatif et revue sommaire des éléments qui composent les provisions.
21. Dette à long terme	32	Tableau récapitulatif de la dette à long terme et informations à fournir connexes.
22. Capital social attribuable aux actions ordinaires	35	Revue sommaire du capital social autorisé.
23. Passifs éventuels	36	Revue sommaire des réclamations et des poursuites.
Autres		
24. Transactions entre parties liées	38	Tableaux récapitulatifs, y compris une revue sommaire des transactions avec les principaux dirigeants.
25. Informations financières supplémentaires	40	Tableaux récapitulatifs des éléments qui composent certains postes importants des états financiers.

1 états financiers consolidés intermédiaires résumés

Les notes annexes figurant dans nos états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent uniquement les événements et les transactions d'importance et non toutes les informations normalement présentées dans nos états financiers audités annuels. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires sont dits résumés. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus parallèlement à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont exprimés en dollars canadiens et sont préparés suivant les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes d'application que celles décrites dans nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, à l'exception de ce qui est décrit à la note 2. Les principes comptables généralement reconnus que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « IFRS de l'IASB ») et les principes comptables généralement reconnus du Canada. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont conformes à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, et reflètent tous les ajustements (de nature récurrente habituelle) qui sont, à notre avis, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires présentées.

Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 31 mars 2015 ont été autorisés par notre conseil d'administration pour publication le 7 mai 2015.

2 faits nouveaux concernant les méthodes comptables

Normes, interprétations et modifications des normes non encore entrées en vigueur et non encore appliquées

Selon les faits et circonstances actuels, nous ne nous attendons pas à ce que l'application des normes suivantes ait des répercussions significatives, sauf indication contraire, et nous déterminons à l'heure actuelle les dates auxquelles nous comptons appliquer ces normes si ces dates précèdent les dates exigées pour l'application des normes.

- *Les améliorations annuelles apportées aux IFRS pour le cycle 2012-2014* s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.
- IFRS 9, *Instruments financiers*, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.
- IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. L'International Accounting Standards Board et le Financial Accounting Standards Board des États-Unis ont collaboré dans le cadre de ce projet conjoint afin de préciser les principes de comptabilisation des produits et d'élaborer la norme commune à l'égard des produits. La nouvelle norme a été publiée en mai 2014 et elle remplace les normes et interprétations existantes, y compris IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. Nous évaluons actuellement l'incidence et les dispositions transitoires de la nouvelle norme.

Le 28 avril 2015, l'International Accounting Standards Board a proposé que la date d'application obligatoire soit reportée de un an, à savoir jusqu'au 1^{er} janvier 2018, par suite d'une proposition semblable faite plus tôt au cours du mois par le Financial Accounting Standards Board. Il n'existe aucune certitude que l'International Accounting Standards Board effectuera ce report proposé.

L'incidence de la nouvelle norme et le caractère significatif de l'incidence varieront en fonction de l'industrie et de l'entité. Tout comme de nombreuses autres entreprises de télécommunications, nous prévoyons actuellement que son application nous touchera de façon significative, principalement en ce qui a trait au moment auquel les produits doivent être comptabilisés, au classement des produits, à la comptabilisation à l'actif des coûts liés à la conclusion d'un contrat avec un client et éventuellement à la comptabilisation à l'actif des coûts liés à l'exécution de contrats (tels qu'ils sont définis par la nouvelle norme). Le moment auquel les produits doivent être comptabilisés et le classement des produits selon qu'ils sont tirés des services ou de l'équipement seront touchés, puisque la méthode du plafond n'a plus d'incidence sur la répartition de la contrepartie dans des arrangements à éléments multiples (des solutions pour nos clients pouvant nécessiter la prestation de plusieurs services et la fourniture de plusieurs produits à des moments différents ou au cours de périodes différentes).

Notre secteur des services mobiles devrait être le plus touché par le moment auquel les produits doivent être comptabilisés et par le classement des produits. Bien que la nouvelle norme n'aura essentiellement aucune incidence sur l'évaluation du total des produits comptabilisés sur la durée de vie d'un contrat, l'interdiction de l'utilisation de la méthode du plafond accélérera la comptabilisation des produits, tant en ce qui a trait à la comptabilisation des entrées de trésorerie provenant des clients qu'en ce qui concerne la comptabilisation des produits selon notre pratique courante (au moyen de la méthode du plafond). Bien que les facteurs économiques sous-jacents liés aux transactions demeurent les mêmes, au cours des périodes de croissance soutenue du nombre de nouvelles connexions d'abonnés des services mobiles, en supposant des entrées de trésorerie par appareil comparables pour la durée du contrat, les produits sembleraient être plus élevés que ceux déterminés selon notre pratique courante (au moyen de la méthode du plafond). Les résultats du secteur des services filaires découlant de transactions, qui incluent la fourniture initiale de matériel subventionné, seront touchés de la même manière.

De même, l'évaluation, sur la durée d'un contrat, du total des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat ne subira pas l'incidence de la nouvelle norme; cette dernière touchera tant le secteur des services mobiles que le secteur des services filaires. La nouvelle norme fera également en sorte que les coûts d'acquisition du contrat et les coûts liés à l'exécution du contrat, dans la mesure où ils sont significatifs, seront comptabilisés à l'actif et subséquemment passés en charges sur la durée du contrat, sur une base rationnelle et systématique, conformément au mode de transfert des biens ou services auxquels l'actif est associé. Bien que les facteurs économiques sous-jacents liés aux transactions demeurent les mêmes, au cours des périodes de croissance soutenue du nombre de nouvelles connexions d'abonnés, en supposant des coûts comparables d'acquisition et d'exécution du contrat par appareil, les mesures de la rentabilité absolues sembleraient plus élevées que celles déterminées selon notre pratique courante, qui consiste à comptabiliser en charges ces coûts immédiatement.

Nos activités et les systèmes connexes sont complexes, et la comptabilisation de millions de contrats pluriannuels conclus avec nos clients sera touchée. Fait important, nous devons, relativement aux activités de comptabilisation connexes, recueillir des données historiques concernant des millions de contrats pluriannuels existants qui devraient être touchés par la transition à la nouvelle norme. Nous nous attendons à devoir consacrer, au moins jusqu'au milieu de 2016, le temps et les efforts nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre des méthodes comptables, des estimations, des jugements et des processus (y compris les exigences supplémentaires liées à nos systèmes informatiques) pour assurer la conformité à la nouvelle norme. En conséquence, il nous est actuellement impossible d'effectuer des estimations quantitatives raisonnables de l'incidence de la nouvelle norme.

3 politiques financières liées à la structure du capital

Nous gérons le capital dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable.

Aux fins de la gestion du capital, notre définition du capital inclut les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global), la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé à des facilités de crédit à long terme et tous les actifs ou passifs de couverture liés aux éléments de la dette à long terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global), la trésorerie et les placements temporaires, ainsi que les emprunts à court terme découlant des créances clients titrisées.

Nous gérons notre structure du capital et ajustons celle-ci en fonction des variations de la conjoncture et des risques liés à notre infrastructure de télécommunications. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital, nous pouvons ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions de TELUS Corporation, pouvons racheter des actions à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités, pouvons émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres de créance, pouvons émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou pouvons accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

Nous surveillons le capital au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires (le « BAIIA* excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires »), ainsi que les ratios de distribution.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires est calculé comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires sur 12 mois. Historiquement, cette mesure est semblable au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit. La dette nette, le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires et le bénéfice net ajusté sont des mesures qui n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Le calcul de ces mesures se présente comme dans le tableau qui suit. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette.

Le ratio de distribution est calculé comme les dividendes déclarés par action ordinaire du trimestre, comptabilisés dans les états financiers, multipliés par quatre et divisés par le total du bénéfice par action de base pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires (divisés par le bénéfice par action de base annuel si le montant présenté se rapporte à un exercice). Le ratio de distribution du bénéfice net ajusté varie du fait qu'il exclut la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, les ajustements liés à l'impôt sur le résultat et les incidences continues des options sur actions comportant l'option de règlement en espèces net.

* Le BAIIA est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous avons publié des indications au sujet du BAIIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.

Nos objectifs financiers en 2015, qui sont revus une fois par an et qui sont demeurés inchangés par rapport à 2014, à l'exception d'une révision de notre objectif lié à notre ratio d'endettement, visent à maintenir les objectifs financiers énoncés dans le tableau suivant. Nous estimons que nos objectifs financiers sont conformes au maintien des notations du crédit de première qualité de BBB+, ou des notations équivalentes, et nous permettent d'avoir un accès raisonnable aux marchés des capitaux.

Aux 31 mars ou pour les périodes de 12 mois closes à ces dates (en millions de dollars)	Objectif	2015	2014
Composantes des ratios d'endettement et de couverture			
Dettes nettes ¹		10 011 \$	8 202 \$
BALIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires ²		4 358 \$	4 156 \$
Montant net des charges d'intérêts ³		462 \$	411 \$
Ratio d'endettement			
Dettes nettes/BALIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires	2,00 à 2,50 ⁴	2,30	1,97
Ratios de couverture			
Couverture par le bénéfice ⁵		5,2	5,4
Couverture des intérêts par le BALIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires ⁶		9,4	10,1
Autres mesures			
Ratio de distribution du bénéfice net ajusté ⁷		67 %	68 %
Ratio de distribution	65 % à 75 % ⁸	67 %	69 %

1. La dette nette est calculée comme suit :

Aux 31 mars	2015	2014
Dettes à long terme (note 21)	11 439 \$	8 120 \$
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme	51	34
Trésorerie et placements temporaires, montant net	(1 579)	(52)
Emprunts à court terme	100	100
Dettes nettes	10 011 \$	8 202 \$

2. Le BALIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires est calculé comme suit :

	BALIA (note 5)	Coûts de restructuration et autres coûts similaires (note 15)	BALIA – à l'exclusion des coûts de restructuration et autres coûts similaires
Ajouter			
Trimestre clos le 31 mars 2015	1 135 \$	17 \$	1 152 \$
Exercice clos le 31 décembre 2014	4 216	75	4 291
Déduire			
Trimestre clos le 31 mars 2014	(1 077)	(8)	(1 085)
Période de 12 mois actuellement close	4 274 \$	84 \$	4 358 \$

3. Le montant net des charges d'intérêts est le montant net des coûts de financement, excluant les intérêts nets des régimes à prestations définies du personnel et les économies liées à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et du remboursement à l'échéance de titres de créance, calculé sur 12 mois (les charges comptabilisées à l'égard de la prime au titre du remboursement par anticipation, le cas échéant, sont incluses dans le montant net des charges d'intérêts).
4. Notre objectif pour le ratio d'endettement est de 2,00 à 2,50 fois. Au 31 mars 2015, le ratio se situait dans cette fourchette. À court terme, nous pourrions laisser ce ratio sortir de la fourchette cible (pour saisir les occasions de placement à long terme), mais nous nous efforcerons de faire en sorte que ce ratio revienne dans la fourchette cible, car nous sommes d'avis que cette fourchette s'aligne sur notre stratégie. Nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation n'est pas supérieur à 4,00:1,00 (se reporter à la note 21 d). Le calcul du ratio d'endettement est essentiellement semblable au calcul du ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.
5. La couverture par le bénéfice est le bénéfice net avant les charges liées aux coûts d'emprunt et la charge d'impôt sur le résultat divisé par les charges liées aux coûts d'emprunt (intérêts sur la dette à long terme; intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts; prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme).
6. La couverture des intérêts par le BALIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires est définie comme le BALIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires divisé par le montant net des charges d'intérêts. Cette mesure est essentiellement semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.
7. Le bénéfice net ajusté attribuable aux actions ordinaires est calculé comme suit :

Périodes de 12 mois closes les 31 mars	2015	2014
Bénéfice net	1 463 \$	1 309 \$
Prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, déduction faite de l'impôt sur le résultat	10	17
Ajustements liés à l'impôt sur le résultat	(6)	8
Bénéfice net ajusté attribuable aux actions ordinaires	1 467 \$	1 334 \$

8. Notre indication visée est un ratio de distribution de 65 % à 75 % des bénéfices prévisibles, sur une base prospective.

La dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires était de 2,30 fois au 31 mars 2015, soit une hausse par rapport à 1,97 fois il y a un an, en raison d'une augmentation de la dette nette, attribuable à l'émission de titres de créance supplémentaires aux fins de l'acquisition des licences de spectre, neutralisée en partie par la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires. Le ratio de couverture par le bénéfice était de 5,2 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2015, soit une diminution comparativement à 5,4 fois il y a un an. La hausse des coûts d'emprunt a donné lieu à une diminution de 0,8 du ratio, et l'augmentation du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une augmentation de 0,6 du ratio. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires s'est établi à 9,4 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2015, soit une baisse comparativement à 10,1 fois il y a un an. Une hausse du montant net des charges d'intérêts (y compris la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme en septembre 2014) a fait diminuer le ratio de 1,1 tandis que la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires a fait augmenter le ratio de 0,4.

4 instruments financiers

a) Risque de crédit

En excluant le risque de crédit, le cas échéant, découlant des swaps de devises réglés sur une base brute (se reporter à la note 4 c), la meilleure représentation de notre exposition maximale au risque de crédit (excluant les incidences de l'impôt sur le résultat) est présentée dans le tableau suivant. Celle-ci, toutefois, illustre le pire scénario et ne reflète aucunement les résultats auxquels nous nous attendons.

(en millions)	Au 31 mars 2015	Au 31 décembre 2014
Trésorerie et placements temporaires, montant net	1 579 \$	60 \$
Débiteurs	1 388	1 483
Actifs dérivés	26	31
	2 993 \$	1 574 \$

Trésorerie et placements temporaires

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements temporaires est géré en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une forte notation de qualité supérieure et d'autres contreparties solvables. Un examen continu est effectué pour évaluer les changements de l'état des contreparties.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est par sa nature même géré par notre importante clientèle diversifiée, qui comprend essentiellement tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous appliquons un programme d'évaluation du crédit des clients et limitons le montant du crédit accordé lorsque nous le jugeons nécessaire.

Le tableau suivant présente l'analyse du classement chronologique des créances clients qui n'ont pas fait l'objet d'une provision aux dates des états consolidés de la situation financière. Au 31 mars 2015, la durée de vie moyenne pondérée des créances clients était de 29 jours (29 jours au 31 décembre 2014) et la durée de vie moyenne pondérée des créances clients en souffrance était de 62 jours (62 jours au 31 décembre 2014). Tous frais de retard sur les soldes impayés non courants des créances clients étaient imputés au taux du marché fondé sur le secteur ou négociés.

(en millions)	Note	Au 31 mars 2015	Au 31 décembre 2014
Créances clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses			
Moins de 30 jours après la date de facturation		773 \$	833 \$
De 30 à 60 jours après la date de facturation		196	214
De 61 à 90 jours après la date de facturation		57	55
Plus de 90 jours après la date de facturation		63	68
		1 089 \$	1 170 \$
Créances clients	25 a)	1 137 \$	1 214 \$
Provision pour créances douteuses		(48)	(44)
		1 089 \$	1 170 \$

Nous maintenons des provisions pour pertes sur créances potentielles liées à des créances douteuses. La conjoncture, les informations historiques, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance ainsi que le secteur d'activité d'où proviennent les créances clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si les comptes en souffrance devraient faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la provision pour créances douteuses à l'encontre des créances clients. La dotation à la provision pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances clients dépassant un certain solde et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Aucune créance client n'est radiée directement à même la dotation à la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à notre provision pour créances douteuses.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2015	2014
Solde au début	44 \$	40 \$
Ajouts (dotation à la provision pour créances douteuses)	19	11
Utilisation nette	(15)	(10)
Solde à la fin	48 \$	41 \$

Actifs dérivés (et passifs dérivés)

Les contreparties à nos contrats à terme d'actions réglés en trésorerie au titre de la rémunération fondée sur des actions ainsi qu'à nos dérivés liés aux opérations de change sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une notation de qualité supérieure. Le montant en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les notations du crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. Nous n'accordons ni ne recevons de sûreté pour les contrats de swap ou les éléments de couverture en raison de notre notation du crédit et de celle de nos contreparties. Nous sommes exposés à des pertes sur créances potentielles qui pourraient résulter de la non-exécution possible de nos contreparties, mais nous considérons ce risque comme minime. Nos passifs dérivés ne comportent aucun élément éventuel lié au risque de crédit.

b) Risque de liquidité

À titre de composante des politiques financières liées à la structure du capital, comme il est expliqué plus en détail à la *note 3*, nous gérons notre risque de liquidité des façons suivantes :

- en recourant à un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels;
- en maintenant des facilités bancaires bilatérales (*note 19*) et une facilité de crédit consorsial (*note 21 d*);
- en vendant des créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance (*note 19*);
- en maintenant un programme de papier commercial (*note 21 c*);
- en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels;
- en gérant les échéances des actifs financiers et des passifs financiers.

Nos échéances de titres de créance au cours des années à venir sont telles qu'elles sont présentées à la *note 21 f*. Au 31 mars 2015, nous aurions pu émettre un montant de 1,25 milliard de dollars (3,0 milliards de dollars au 31 décembre 2014) de titres de créance ou de participation en vertu d'un prospectus préalable de base qui demeurera en vigueur jusqu'en décembre 2016. Nous estimons que nos notations du crédit de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

Nous faisons correspondre de façon étroite les échéances contractuelles des passifs financiers dérivés avec celles des risques qu'ils sont censés gérer.

Les échéances prévues de nos passifs financiers non actualisés ne diffèrent pas de façon importante des échéances contractuelles, sauf comme il est indiqué ci-après. Les échéances contractuelles relatives à nos passifs financiers non actualisés, comprenant les intérêts s'y rapportant (le cas échéant), sont présentées dans les tableaux qui suivent.

Au 31 mars 2015 (en millions)	Non-dérivés				Dérivés			Total
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Emprunts à court terme ¹	Dette à long terme ¹ (note 21)	Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction (note 18) ²	Autres	Montants des swaps de devises devant être échangés		
					(Reçus)	Payés		
2015								
Deuxième trimestre	1 012 \$	— \$	647 \$	76 \$	—	(68) \$	65 \$	1 732 \$
Reste de l'exercice	642	1	365	—	—	(239)	228	997
2016	59	102	1 060	—	—	(11)	11	1 221
2017	12	—	1 132	—	3	—	—	1 147
2018	6	—	663	—	—	—	—	669
2019	4	—	1 411	—	—	—	—	1 415
Par la suite	8	—	11 838	—	—	—	—	11 846
Total	1 743 \$	103 \$	17 116 \$	76 \$	3	(318) \$	304 \$	19 027 \$

1. Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard des emprunts à court terme, du papier commercial et les montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculés selon les taux d'intérêt en vigueur au 31 mars 2015.
2. Les prélèvements sur les facilités de crédit aux fins des travaux de construction devraient avoir lieu à mesure que les travaux progresseront, et ce, jusqu'en 2016.

Au 31 décembre 2014 (en millions)	Non-dérivés				Dérivés			Total
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Emprunts à court terme ¹	Dette à long terme ¹ (note 21)	Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction (note 18) ²	(Reçus)	Payés		
2015								
Premier trimestre	1 195 \$	— \$	214 \$	85 \$	(49) \$	47 \$	1 492 \$	
Reste de l'exercice	604	1	471	—	(114)	111	1 073	
2016	6	102	1 011	—	—	—	1 119	
2017	9	—	1 083	—	—	—	1 092	
2018	4	—	365	—	—	—	369	
2019	3	—	1 365	—	—	—	1 368	
Par la suite	7	—	9 696	—	—	—	9 703	
Total	1 828 \$	103 \$	14 205 \$	85 \$	(163) \$	158 \$	16 216 \$	

1. Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard des emprunts à court terme, du papier commercial et les montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculés selon les taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2014.
2. Les prélèvements sur les facilités de crédit aux fins des travaux de construction devraient avoir lieu à mesure que les travaux progresseront, et ce, jusqu'en 2016.

c) Risque de change

Notre monnaie fonctionnelle est le dollar canadien, mais certains produits et coûts d'exploitation habituels sont libellés en dollars américains et certains achats de stocks et acquisitions d'immobilisations sont effectués à l'échelle internationale. Le dollar américain est la seule devise à laquelle nous sommes exposés de façon significative.

Notre gestion du risque de change consiste à recourir à des contrats de change à terme et des options sur devises pour fixer les taux de change sur les transactions et les engagements en dollars américains à court terme. La comptabilité de couverture n'est appliquée à ces contrats de change à terme et options sur devises assortis d'une échéance à court terme que dans certaines situations.

d) Risque de marché

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat global pour les trimestres clos les 31 mars 2015 et 2014 auraient pu varier si les taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain et le cours de nos actions ordinaires avaient présenté une variation des montants raisonnablement possibles par rapport à leurs valeurs réelles à la date de l'état de la situation financière.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque de change à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Les soldes libellés en dollars américains et les valeurs nominales des instruments financiers dérivés aux dates de l'état de la situation financière ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition à l'autre risque de prix découlant de la rémunération fondée sur des actions à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Le nombre théorique d'actions à la date de l'état de la situation financière concerné, qui inclut celui des contrats de swap sur actions réglés en trésorerie, a été utilisé aux fins des calculs.

La charge d'impôt sur le résultat, dont le montant net est pris en compte dans l'analyse de sensibilité, reflète les taux d'imposition prévus par la loi moyens pondérés pour les périodes de présentation de l'information financière.

Trimestres clos les 31 mars (Augmentation [diminution] en millions)	Bénéfice net		Autres éléments du résultat global		Bénéfice global	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Variations raisonnablement possibles des risques de marché ¹						
Variation de 10 % du taux de change du dollar CA par rapport au dollar US						
Appréciation du dollar CA	(22) \$	(18) \$	— \$	(7) \$	(22) \$	(25) \$
Dépréciation du dollar CA	21 \$	13 \$	— \$	7 \$	21 \$	20 \$
Variation de 25 % ² du cours des actions ordinaires ³						
Augmentation du cours	(10) \$	(5) \$	26 \$	22 \$	16 \$	17 \$
Diminution du cours	6 \$	5 \$	(26) \$	(22) \$	(20) \$	(17) \$

1. Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Les variations du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global n'est pas nécessairement linéaire. Dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global sont calculées sans modification d'autres facteurs; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs, ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer les sensibilités.

L'analyse de sensibilité se fonde sur l'hypothèse selon laquelle nous réaliserions les variations des taux de change; or, en réalité, le marché concurrentiel dans lequel nous exerçons nos activités aurait une incidence sur cette hypothèse.

Il n'a pas été tenu compte de la différence dans le nombre théorique des actions liées aux attributions de rémunération fondée sur des actions consenties au cours de la période de présentation de l'information financière qui pourrait s'être produite en raison d'une différence dans le cours des actions ordinaires.

2. Afin de faciliter la comparaison continue des sensibilités, nous avons utilisé une variation constante d'une importance approximative. Reflétant les données portant sur un trimestre et calculée sur une base mensuelle, la volatilité du cours de nos actions ordinaires, au 31 mars 2015, s'est établie à 15,4 % (10,1 % en 2014).
3. Les répercussions hypothétiques des variations du cours de nos actions ordinaires se limitent aux répercussions auxquelles donneraient lieu nos éléments liés à la rémunération fondée sur des actions qui sont comptabilisés à titre d'instruments de passif et les contrats de swap sur actions réglés en trésorerie connexes.

e) Juste valeur

Généralités

La valeur comptable de la trésorerie et des placements temporaires, des débiteurs, des obligations à court terme, des emprunts à court terme, des créditeurs et de certaines provisions (y compris des créditeurs à l'égard de la restructuration) correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable des placements à court terme, le cas échéant, égale leur juste valeur, car ces placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. La juste valeur est déterminée directement en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

La valeur comptable de nos placements comptabilisés au moyen de la méthode du coût n'excède pas leur juste valeur. La juste valeur de nos placements classés comme étant disponibles à la vente est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs ou d'autres preuves tangibles et claires de juste valeur.

La juste valeur de notre dette à long terme est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

La juste valeur des instruments financiers dérivés que nous utilisons pour gérer le risque de change est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs de ces instruments financiers ou d'instruments financiers similaires ou en fonction des taux courants qui nous sont offerts pour des instruments financiers de même échéance, ainsi qu'en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires d'une durée semblable et exposés à des risques comparables (ces justes valeurs sont en grande partie fondées sur les taux de change à terme du dollar canadien par rapport au dollar américain aux dates de l'état de la situation financière).

La juste valeur des instruments financiers dérivés que nous utilisons pour gérer notre risque d'augmentations des charges de rémunération découlant de certains modes de rémunération fondée sur des actions est basée sur les estimations de la juste valeur des contrats à terme d'actions réglés en trésorerie connexes fournies par les contreparties aux transactions (ces estimations de la juste valeur sont en grande partie fondées sur le cours de nos actions ordinaires aux dates de l'état de la situation financière).

Les instruments financiers que nous évaluons à la juste valeur sur une base récurrente au cours des périodes suivant la comptabilisation initiale ainsi que le niveau dans lequel ils sont classés au sein de la hiérarchie des justes valeurs sont présentés dans le tableau ci-après.

(en millions)	Évaluations à la juste valeur à la date de clôture au moyen des éléments suivants :							
	Valeur comptable		Cours relevés sur les marchés actifs pour des éléments identiques (Niveau 1)		Autres données importantes pouvant être observées (Niveau 2)		Données importantes ne pouvant être observées (Niveau 3)	
	Au 31 mars 2015	Au 31 déc. 2014	Au 31 mars 2015	Au 31 déc. 2014	Au 31 mars 2015	Au 31 déc. 2014	Au 31 mars 2015	Au 31 déc. 2014
Actif								
Dérivés liés aux opérations de change	10 \$	4 \$	— \$	— \$	10 \$	4 \$	— \$	— \$
Dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions	16	27	—	—	16	27	—	—
Portefeuille de placements disponibles à la vente	21	26	—	5	21	21	—	—
	47 \$	57 \$	— \$	5 \$	47 \$	52 \$	— \$	— \$
Passif								
Dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions	3 \$	— \$	— \$	— \$	3 \$	— \$	— \$	— \$

Dérivés

Les instruments financiers dérivés que nous évaluons à la juste valeur sur une base récurrente suivant la comptabilisation initiale sont présentés dans le tableau ci-après.

(en millions)	Désignation	Date d'échéance maximale	Au 31 mars 2015		Au 31 décembre 2014	
			Valeur nominale	Juste valeur et valeur comptable	Valeur nominale	Juste valeur et valeur comptable
Actifs courants¹						
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>						
	Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	DFT ²	2016	258 \$	10 \$	109 \$ 4 \$
	Risque de change lié aux produits libellés en dollars américains	DFT ²	2015	31 \$	—	30 \$ —
	Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 c)	DFC ³	2015	78 \$	12	91 \$ 23
				22 \$		27 \$
Autres actifs à long terme¹						
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>						
	Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 c)	DFC ³	2016	68 \$	4 \$	64 \$ 4 \$
Passifs courants¹						
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>						
	Risque de change lié aux produits libellés en dollars américains	DFT ²	2015	15 \$	— \$	19 \$ — \$
	Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 c)	DFC ³	2015	3 \$	—	— \$ —
				— \$		— \$
Autres passifs à long terme¹						
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>						
	Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 c)	DFC ³	2017	69 \$	3 \$	— \$ — \$

1. Les actifs et passifs financiers dérivés ne font pas l'objet d'une compensation.
2. Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction au moment de la comptabilisation initiale; la comptabilité de couverture n'est pas appliquée.
3. Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de couverture au moment de la comptabilisation initiale (éléments de couverture de flux de trésorerie); la comptabilité de couverture est appliquée.

Non-dérivés

Notre dette à long terme qui est évaluée au coût amorti et la juste valeur de celle-ci sont présentées dans le tableau suivant.

(en millions)	Au 31 mars 2015		Au 31 décembre 2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (note 21)	11 439 \$	12 490 \$	9 310 \$	10 143 \$

f) Comptabilisation des profits et des pertes sur les dérivés

Le tableau suivant présente les profits et les pertes, excluant les incidences de l'impôt sur le résultat, sur les instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie ainsi que le poste où ils sont présentés dans les comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global; il n'y avait aucune partie inefficace des instruments dérivés classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie pour les périodes présentées.

Trimestres clos les 31 mars (en millions)	Montant du profit (de la perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global (partie efficace) (note 10)		Poste	Profit (perte) reclassé(e) des autres éléments du résultat global en résultat (partie efficace) (note 10)	
	2015	2014		Montant	
				2015	2014
Dérivés utilisés pour gérer ce qui suit :					
Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	— \$	1 \$	Achat de biens et services	— \$	1 \$
Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 c)	—	10	Charge au titre des avantages du personnel	5	5
	— \$	11 \$		5 \$	6 \$

Le tableau suivant présente les profits et les pertes découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture, ainsi que le poste où ils sont présentés dans les comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global.

Trimestres clos les 31 mars (en millions)	Poste	Profit (perte) sur les dérivés comptabilisé(e) en résultat	
		2015	2014
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change	Coûts de financement	10 \$	2 \$

5 information sectorielle

Généralités

Les secteurs opérationnels pour lesquels l'information est régulièrement transmise à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel) sont les services mobiles et les services filaires. Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livre à des activités commerciales dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes et dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance.

Comme nous ne regroupons pas à l'heure actuelle les secteurs opérationnels, nos secteurs à présenter sont aussi les services mobiles et les services filaires. Le secteur des services mobiles comprend les produits tirés des services de réseau (transmission de données et transmission de la voix) et les ventes d'équipement. Le secteur des services filaires comprend les services de transmission de données (qui comprennent les services de protocole Internet, de télévision, d'hébergement, de technologie de l'information gérée, les services fondés sur l'infonuagique, l'impartition des processus d'affaires ainsi que certaines solutions en matière de soins de santé), les services de transmission de la voix et les autres services de télécommunications, sauf les services mobiles. La division sectorielle est établie sur la base de similarités technologiques, des compétences techniques nécessaires à la fourniture des produits et services, des caractéristiques des clients, des canaux de distribution employés et de l'application des règlements. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties.

L'information sectorielle suivante est régulièrement transmise à notre principal décideur opérationnel.

Trimestres clos les 31 mars (en millions)	Services mobiles		Services filaires		Éliminations		Chiffres consolidés		
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	
Produits d'exploitation									
Produits externes	1 672 \$	1 555 \$	1 356 \$	1 340 \$	— \$	— \$	3 028 \$	2 895 \$	
Produits tirés d'activités intersectorielles	14	13	43	41	(57)	(54)	—	—	
	1 686 \$	1 568 \$	1 399 \$	1 381 \$	(57) \$	(54) \$	3 028 \$	2 895 \$	
BAIIA¹	744 \$	690 \$	391 \$	387 \$	— \$	— \$	1 135 \$	1 077 \$	
Dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre ²	248 \$	165 \$	387 \$	331 \$	— \$	— \$	635 \$	496 \$	
BAIIA, moins les dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre	496 \$	525 \$	4 \$	56 \$	— \$	— \$	500 \$	581 \$	
							Produits d'exploitation (ci-dessus)	3 028 \$	2 895 \$
							Achat de biens et services	1 284	1 222
							Charge au titre des avantages du personnel	609	596
							BAIIA (ci-dessus)	1 135	1 077
							Amortissement des immobilisations corporelles	347	346
							Amortissement des immobilisations incorporelles	109	117
							Bénéfice d'exploitation	679	614
							Coûts de financement	117	102
							Bénéfice avant impôt sur le résultat	562 \$	512 \$

- Le bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAIIA ») n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous avons publié des indications au sujet du BAIIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.
- Total des dépenses d'investissement; se reporter à la note 25 b) pour un rapprochement des dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre, et des paiements en trésorerie au titre des immobilisations excluant les licences de spectre présentés dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie.

Informations géographiques

Nous attribuons les produits tirés des clients externes à certains pays en fonction de l'emplacement à partir duquel les biens et les services sont fournis. Nous ne disposons pas de produits d'exploitation significatifs que nous attribuons à des pays autres que le Canada (le pays où nous sommes domiciliés) ni de montants significatifs au titre des immobilisations corporelles et incorporelles ou du goodwill situés à l'extérieur du Canada; l'information concernant ces montants non significatifs n'est pas régulièrement transmise à notre principal décideur opérationnel.

6 autres produits d'exploitation

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2015	2014
Aide publique, incluant l'amortissement du compte de report		12 \$	15 \$
Produits d'intérêts	18 c)	1	1
Profit à la cession d'actifs et autres		4	5
		17 \$	21 \$

7 charge au titre des avantages du personnel

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2015	2014
Charge au titre des avantages du personnel – montant brut			
Salaires		595 \$	579 \$
Rémunération fondée sur des actions	13	30	26
Régimes de retraite – à prestations définies	14 a)	28	22
Régimes de retraite – à cotisations définies	14 b)	25	23
Coûts de restructuration	15 b)	5	8
Autres		40	41
		723	699
Coûts internes de la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif			
Immobilisations corporelles		(77)	(70)
Immobilisations incorporelles amortissables		(37)	(33)
		(114)	(103)
		609 \$	596 \$

8 coûts de financement

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2015	2014
Charges d'intérêts¹			
Intérêts sur la dette à long terme		113 \$	97 \$
Intérêts sur les emprunts à court terme et autres		1	3
Désactualisation de provisions	20	3	2
		117	102
Intérêts des régimes à prestations définies du personnel, montant net	14 a)	7	1
Opérations de change		(7)	—
Produits d'intérêts		—	(1)
		117 \$	102 \$

1. Aucun coût de financement n'a été incorporé dans les immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles au cours des trimestres clos les 31 mars 2015 et 2014.

9 impôt sur le résultat

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2015	2014
Charge d'impôt exigible	220 \$	116 \$
(Économie) charge d'impôt différé survenant à la naissance et à la résorption des différences temporaires	(73)	19
	147 \$	135 \$

Notre charge d'impôt diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2015		2014	
Impôts de base combinés aux taux d'imposition prévus par la loi moyens pondérés	148 \$	26,3 %	134 \$	26,2 %
Autres	(1)	(0,1)	1	0,1
Charge d'impôt sur le résultat présentée dans les comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global	147 \$	26,2 %	135 \$	26,3 %

Les taux d'imposition prévus par la loi moyens pondérés au titre de nos impôts de base combinés résultent des éléments suivants :

Périodes closes les 31 mars	Trimestres	
	2015	2014
Taux fédéral de base	14,5 %	14,7 %
Taux provincial moyen pondéré	10,7	10,8
Juridictions autres que canadiennes	1,1	0,7
	26,3 %	26,2 %

10 autres éléments du résultat global

Trimestres clos les 31 mars (en millions)	Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat						Élément qui ne sera jamais reclassé en résultat	
	Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie au cours de la période considérée (note 4 f)			Écart de change cumulé	Variation de la juste valeur latente des actifs financiers disponibles à la vente	Cumul des autres éléments du résultat global	Réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel	Autres éléments du résultat global
	Profits (pertes) survenu(e)s	(Profits) pertes de périodes antérieures transféré(e)s en résultat net	Total					
Solde cumulé au 1 ^{er} janvier 2014			3 \$	8 \$	20 \$	31 \$		
Autres éléments du résultat global								
Montant	11 \$	(6) \$	5	7	(5)	7	219 \$	226 \$
Impôt sur le résultat	3 \$	(1) \$	2	—	(1)	1	57	58
Montant net			3	7	(4)	6	162 \$	168 \$
Solde cumulé au 31 mars 2014			6	15	16	37		
Solde cumulé au 1 ^{er} janvier 2015			4 \$	18 \$	16 \$	38 \$		
Autres éléments du résultat global								
Montant	— \$	(5) \$	(5)	10	(4)	1	321 \$	322 \$
Impôt sur le résultat	— \$	(1) \$	(1)	—	(1)	(2)	84	82
Montant net			(4)	10	(3)	3	237 \$	240 \$
Solde cumulé au 31 mars 2015			— \$	28 \$	13 \$	41 \$		

Au 31 mars 2015, notre estimation du montant net des profits existants découlant de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie, qui sont présentés dans le cumul des autres éléments du résultat global et qui devraient faire l'objet d'un reclassement en résultat net au cours des 12 prochains mois, était de 3 millions de dollars, excluant les incidences fiscales.

11 montants par action

Le bénéfice net de base par action ordinaire est calculé au moyen de la division du bénéfice net par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le bénéfice net dilué par action ordinaire est calculé pour tenir compte des attributions d'options sur actions et des unités d'actions restreintes.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du bénéfice par action de base et du bénéfice par action dilué. Le bénéfice net est égal au bénéfice net dilué pour toutes les périodes présentées.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2015	2014
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires en circulation	608	622
Effet des titres dilutifs		
Attributions d'options sur actions	2	2
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires en circulation	610	624

Pour les trimestres clos les 31 mars 2015 et 2014, aucune attribution d'options sur actions en cours n'a été exclue du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire.

12 dividendes par action

Trimestres clos les 31 mars
(en millions, sauf les
montants par action)

Dividendes sur actions ordinaires	2015				2014			
	Déclarés		Versés aux actionnaires le	Total	Déclarés		Versés aux actionnaires le	Total
	En date du	Par action			En date du	Par action		
Dividende du premier trimestre	11 mars 2015	0,40 \$	1 ^{er} avril 2015	243 \$	11 mars 2014	0,36 \$	1 ^{er} avril 2014	224 \$

Le 6 mai 2015, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,42 \$ par action sur nos actions ordinaires émises et en circulation; ce dividende est payable le 2 juillet 2015 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 juin 2015. Le montant final du paiement des dividendes est tributaire du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fermeture des bureaux le 10 juin 2015.

Réinvestissement des dividendes

Nous pouvons, à notre gré, offrir les actions ordinaires à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Nous avons demandé au fiduciaire d'acquérir sur le marché boursier les actions ordinaires sans offrir d'escompte. En ce qui a trait aux dividendes sur actions ordinaires déclarés au cours du trimestre clos le 31 mars 2015, un montant de 15 millions de dollars (10 millions de dollars en 2014) a été réinvesti dans des actions ordinaires.

13 rémunération fondée sur des actions

a) Éléments de la rémunération fondée sur des actions

La charge au titre des avantages du personnel figurant dans les comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global ainsi que dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie comprend les montants de la rémunération fondée sur des actions suivants :

Trimestres clos les 31 mars (en millions)	2015			2014		
	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie
Attributions d'options sur actions	1 \$	— \$	1 \$	1 \$	— \$	1 \$
Unités d'actions restreintes ¹	19	(43)	(24)	16	(1)	15
Régime d'actionariat des employés	10	(10)	—	9	(9)	—
	30 \$	(53) \$	(23) \$	26 \$	(10) \$	16 \$

1. La charge découlant des unités d'actions restreintes est présentée déduction faite des incidences du contrat de swap sur actions réglé en trésorerie (se reporter à la note 4 f).

Pour le trimestre clos le 31 mars 2015, les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes en ce qui a trait aux unités d'actions restreintes sont présentées déduction faite des entrées de trésorerie découlant des contrats de swap sur actions réglés en trésorerie de 15 millions de dollars (2 millions de dollars en 2014). Pour le trimestre clos le 31 mars 2015, l'économie d'impôt sur le résultat découlant de la rémunération fondée sur des actions s'est établie à 8 millions de dollars (7 millions de dollars en 2014).

b) Attributions d'options sur actions

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution de nos régimes d'options sur actions.

Période close le 31 mars 2015	Trimestre	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions
En cours, au début	4 667 422	23,53 \$
Exercées ¹	(511 828)	21,00 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(37 144)	28,69 \$
Expirées	(155 376)	21,90 \$
En cours, à la fin	3 963 074	23,88 \$

1. La valeur intrinsèque totale des attributions d'options sur actions exercées pour le trimestre clos le 31 mars 2015 se chiffrait à 11 millions de dollars (reflétant un prix moyen pondéré aux dates d'exercice de 43,42 \$ l'action). L'écart entre le nombre d'options sur actions exercées et le nombre d'actions émises (tel qu'il est reflété dans les états consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres) découle de notre choix de régler les exercices d'attributions d'options sur actions au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net.

Le tableau suivant présente les échéances et les prix d'exercice de nos options sur actions en cours toutes relatives aux actions ordinaires au 31 mars 2015.

Options en cours					Options pouvant être exercées			
Fourchette de prix des options					Total			
					Nombre d'actions	Prix moyen pondéré		
Prix le plus bas	14,91 \$	21,42 \$	28,56 \$	14,91 \$				
Prix le plus haut	18,92 \$	25,64 \$	31,69 \$	31,69 \$				
Date d'expiration et nombre d'actions								
2015	—	5 700	—	5 700	5 700	22,13 \$		
2016	443 104	—	—	443 104	443 104	15,32 \$		
2017	733 277	38 230	—	771 507	771 507	16,61 \$		
2018	—	878 601	—	878 601	878 601	23,29 \$		
2019	—	—	1 864 162	1 864 162	—	— \$		
	1 176 381	922 531	1 864 162	3 963 074	2 098 912			
Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)								
	1,5	2,9	4,1	3,1				
Prix moyen pondéré								
	15,96 \$	23,21 \$	29,20 \$	23,88 \$				
Valeur intrinsèque totale ¹ (en millions)								
	31 \$	17 \$	24 \$	72 \$				
Options pouvant être exercées								
Nombre d'actions					1 176 381	922 531	—	2 098 912
Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)					1,5	2,9	—	2,1
Prix moyen pondéré					15,96 \$	23,21 \$	— \$	19,15 \$
Valeur intrinsèque totale ¹ (en millions)					31 \$	17 \$	— \$	48 \$

1. La valeur intrinsèque totale est calculée en fonction du prix par action ordinaire au 31 mars 2015, qui s'établit à 42,07 \$.

c) Unités d'actions restreintes

Nous utilisons des unités d'actions restreintes en guise de fidélisation et de rémunération au rendement. Chaque unité d'action restreinte est de valeur nominale égale à une action ordinaire, et donne normalement droit aux dividendes auxquels cette unité donnerait lieu si elle était effectivement une action ordinaire émise et en circulation. Les dividendes théoriques sont inscrits à titre d'émissions d'unités d'actions restreintes supplémentaires au cours de la durée de vie de l'unité en question. En raison du mécanisme des dividendes théoriques, la juste valeur à la date d'attribution des unités d'actions restreintes est égale à la juste valeur de marché des actions correspondantes à la date d'attribution. Les unités d'actions restreintes deviennent généralement payables lorsque les droits sont acquis. La période d'acquisition habituelle des droits sur les unités d'actions restreintes est de 33 mois (la durée de service requise). La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date; la plupart des unités d'actions restreintes en cours comportent des droits d'acquisition en bloc. Le passif connexe est normalement réglé en trésorerie.

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui offrent essentiellement les mêmes caractéristiques que nos unités d'actions restreintes générales, mais qui fournissent un dividende variable (de 0 % à 200 %) qui est tributaire de la réalisation d'une condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés (d'une pondération de 25 %) et du rendement total pour l'actionnaire par rapport à celui d'un groupe mondial de sociétés de télécommunications analogues (d'une pondération de 75 %). La juste valeur à la date d'attribution du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés est égale à la juste valeur de marché des actions correspondantes à la date d'attribution. Par conséquent, le sous-ensemble nominal a été inclus dans la présentation de nos unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service. L'estimation récurrente, qui reflète un dividende variable, de la juste valeur du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire est déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos unités d'actions restreintes en cours dont les droits n'étaient pas acquis.

	Au 31 mars 2015	Au 31 décembre 2014
Unités d'actions restreintes dont les droits n'étaient pas acquis		
Unités d'actions restreintes non assujetties à une condition de performance liée au marché		
Unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service	5 800 962	5 455 368
Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés	131 309	69 072
	5 932 271	5 524 440
Unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au marché		
Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire	393 927	207 215
	6 326 198	5 731 655

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements de nos unités d'actions restreintes non assujetties à une condition de performance liée au marché.

Période close le 31 mars 2015	Trimestre		
	Nombre d'unités d'actions restreintes ¹		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis	
En cours, au début			
Droits non acquis	5 524 440	—	35,04 \$
Droits acquis	—	38 717	34,20 \$
Émises			
Attribution initiale	1 676 982	—	44,27 \$
Au lieu de dividendes	55 165	86	42,16 \$
Droits acquis	(1 271 014)	1 271 014	29,35 \$
Réglées en espèces	—	(1 300 615)	29,45 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation ou annulées	(53 302)	—	35,42 \$
En cours, à la fin			
Droits non acquis	5 932 271	—	38,90 \$
Droits acquis	—	9 202	35,67 \$

1. Compte non tenu du sous-ensemble nominal d'unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire.

En ce qui a trait à certaines émissions d'unités d'actions restreintes, nous avons conclu des contrats à terme d'actions réglés en trésorerie, qui fixent notre coût; ces renseignements ainsi que le calendrier de nos unités d'actions restreintes en cours au 31 mars 2015 dont les droits n'étaient pas acquis sont présentés dans le tableau suivant.

	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût fixe	Coût fixe par unité d'action restreinte	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût variable	Nombre total d'unités d'actions restreintes dont les droits ne sont pas acquis ¹
Acquisition des droits au cours des exercices se clôturant les 31 décembre				
2015	2 174 000	38,18 \$	295 023	2 469 023
2016	1 727 000	41,07 \$	239 421	1 966 421
2017	1 473 000	45,76 \$	23 827	1 496 827
	5 374 000		558 271	5 932 271

1. Compte non tenu du sous-ensemble nominal d'unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire.

d) Régime d'actionariat des employés

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2015	2014
Cotisations du personnel	32 \$	29 \$
Cotisations de l'employeur	10	9
	42 \$	38 \$

14 avantages du personnel futurs

a) Régimes à prestations définies – aperçu de la situation de capitalisation

Notre charge (économie) au titre des régimes de retraite à prestations définies s'établit comme suit :

Trimestres clos les 31 mars (en millions)	2015				2014			
	Charge au titre des avantages du personnel (note 7)	Coûts de financement (note 8)	Autres éléments du résultat global (note 10)	Total	Charge au titre des avantages du personnel (note 7)	Coûts de financement (note 8)	Autres éléments du résultat global (note 10)	Total
Comptabilisée dans les éléments suivants :								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	26 \$	— \$	— \$	26 \$	20 \$	— \$	— \$	20 \$
Coûts des services passés	1	—	—	1	1	—	—	1
Intérêts nets; rendement de l'actif des régimes								
Charges d'intérêts découlant des obligations au titre des prestations constituées	—	88	—	88	—	93	—	93
Rendement de l'actif des régimes, y compris les produits d'intérêts ¹	—	(81)	(324)	(405)	—	(92)	(219)	(311)
	—	7	(324)	(317)	—	1	(219)	(218)
Frais administratifs	1	—	—	1	1	—	—	1
Variation attribuable à l'incidence visant à limiter le montant net de l'actif au titre des prestations définies au plafond relatif à l'actif des régimes	—	—	3	3	—	—	—	—
	28 \$	7 \$	(321) \$	(286) \$	22 \$	1 \$	(219) \$	(196) \$

1. Les produits d'intérêts sur la tranche attribuable à l'actif des régimes du montant net des intérêts des régimes à prestations définies du personnel inclus dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations constituées.

b) Régimes à cotisations définies – charge

Le total des coûts des régimes de retraite à cotisations définies que nous comptabilisons se présente comme suit :

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2015	2014
Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique	8 \$	8 \$
Autres régimes de retraite à cotisations définies	17	15
	25 \$	23 \$

15 coûts de restructuration et autres coûts similaires

a) Coûts de restructuration et autres coûts similaires

Afin de réduire nos coûts permanents, nous engageons des coûts de restructuration supplémentaires connexes non récurrents, comme il est expliqué plus en détail à la note 15 b). Il est également possible que nous engagions des charges inhabituelles lorsque nous apportons des changements importants ou structurels à nos modèles d'affaires ou à nos modèles d'exploitation. Les autres coûts similaires comprennent également les coûts externes supplémentaires engagés relativement aux acquisitions d'entreprises.

Le tableau ci-dessous illustre les coûts de restructuration et autres coûts similaires qui sont présentés dans les comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2015	2014
Achat de biens et services	12 \$	— \$
Charge au titre des avantages du personnel	5	8
	17 \$	8 \$

b) Provisions au titre de la restructuration

Les provisions liées au personnel et les autres provisions, telles qu'elles sont présentées à la *note 20*, comprennent les montants concernant les activités de restructuration. En 2015, les activités de restructuration comprenaient les initiatives d'efficacité opérationnelle suivantes : l'intégration des activités; l'impartition des processus d'affaires; les activités internes de délocalisation et de réorganisation; les activités d'approvisionnement; et le regroupement de biens immobiliers.

Trimestres clos les 31 mars (en millions)	2015			2014		
	Provisions liées au personnel ¹	Autres ¹	Total ¹	Provisions liées au personnel ¹	Autres ¹	Total ¹
Coûts de restructuration						
Ajouts et charge	5 \$	12 \$	17 \$	8 \$	— \$	8 \$
Utilisation	(22)	(2)	(24)	(21)	(2)	(23)
Charges supérieures (inférieures) aux décaissements	(17)	10	(7)	(13)	(2)	(15)
Provisions au titre de la restructuration						
Solde au début	41	28	69	35	33	68
Solde à la fin	24 \$	38 \$	62 \$	22 \$	31 \$	53 \$

1. Les transactions et les soldes dans cette colonne sont inclus dans les transactions et les soldes dans la colonne portant le même sous-titre à la *note 20*.

Ces initiatives visaient à accroître notre productivité opérationnelle à long terme et notre compétitivité. Nous prévoyons que la presque totalité des sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers aura lieu au cours des 12 prochains mois.

16 immobilisations corporelles

(en millions)	Actifs liés au réseau	Bâtiments et améliorations locatives	Autres	Terrains	Actifs en construction	Total
Au coût						
Au 1 ^{er} janvier 2015	26 415 \$	2 801 \$	1 163 \$	55 \$	504 \$	30 938 \$
Ajouts	162	5	17	—	326	510
Cessions, mises hors service et autres	(467)	(25)	(141)	—	—	(633)
Actifs en construction mis en service	219	18	14	—	(251)	—
Au 31 mars 2015	26 329 \$	2 799 \$	1 053 \$	55 \$	579 \$	30 815 \$
Amortissement cumulé						
Au 1 ^{er} janvier 2015	19 202 \$	1 808 \$	805 \$	— \$	— \$	21 815 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	296	23	28	—	—	347
Cessions, mises hors service et autres	(471)	(25)	(133)	—	—	(629)
Au 31 mars 2015	19 027 \$	1 806 \$	700 \$	— \$	— \$	21 533 \$
Valeur comptable nette						
Au 31 décembre 2014	7 213 \$	993 \$	358 \$	55 \$	504 \$	9 123 \$
Au 31 mars 2015	7 302 \$	993 \$	353 \$	55 \$	579 \$	9 282 \$

La valeur comptable brute des immobilisations corporelles entièrement amorties qui étaient toujours utilisées au 31 mars 2015 s'établissait à 2,8 milliards de dollars (2,9 milliards de dollars au 31 décembre 2014).

Au 31 mars 2015, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élevaient à 309 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2016 (au 31 décembre 2014, 321 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2015).

17 immobilisations incorporelles et goodwill

a) Immobilisations incorporelles et goodwill, montant net

(en millions)	Immobilisations incorporelles amortissables						Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Total des immobilisations incorporelles	Goodwill ¹	Total des immobilisations incorporelles et du goodwill
	Abonnés	Contrats avec les clients, relations clients connexes et droits dans un bail	Logiciels	Servitudes et autres	Actifs en construction	Total				
Au coût										
Au 1 ^{er} janvier 2015	245 \$	228 \$	3 406 \$	83 \$	222 \$	4 184 \$	6 390 \$	10 574 \$	4 121 \$	14 695 \$
Ajouts	—	—	3	1	121	125	—	125	—	125
Ajouts découlant d'acquisitions d'entreprises c)	—	—	2	—	—	2	—	2	4	6
Cessions, mises hors service et autres	—	—	(75)	8	—	(67)	(5)	(72)	—	(72)
Actifs en construction mis en service	—	—	123	—	(123)	—	—	—	—	—
Au 31 mars 2015	245 \$	228 \$	3 459 \$	92 \$	220 \$	4 244 \$	6 385 \$	10 629 \$	4 125 \$	14 754 \$
Amortissement cumulé										
Au 1 ^{er} janvier 2015	98 \$	139 \$	2 490 \$	50 \$	— \$	2 777 \$	— \$	2 777 \$	364 \$	3 141 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	3	7	96	3	—	109	—	109	—	109
Cessions, mises hors service et autres	—	—	(75)	—	—	(75)	—	(75)	—	(75)
Au 31 mars 2015	101 \$	146 \$	2 511 \$	53 \$	— \$	2 811 \$	— \$	2 811 \$	364 \$	3 175 \$
Valeur comptable nette										
Au 31 décembre 2014	147 \$	89 \$	916 \$	33 \$	222 \$	1 407 \$	6 390 \$	7 797 \$	3 757 \$	11 554 \$
Au 31 mars 2015	144 \$	82 \$	948 \$	39 \$	220 \$	1 433 \$	6 385 \$	7 818 \$	3 761 \$	11 579 \$

1. L'amortissement cumulé du goodwill correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002; il n'y a aucune perte de valeur cumulée dans l'amortissement cumulé du goodwill.

La valeur comptable brute des immobilisations incorporelles amortissables entièrement amorties qui étaient toujours utilisées au 31 mars 2015 s'établissait à 714 millions de dollars (706 millions de dollars au 31 décembre 2014). Au 31 mars 2015, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles, excluant les licences de spectre des SSFE-3, totalisaient 86 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2018 (au 31 décembre 2014, 89 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2018).

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2015, Industrie Canada a tenu des enchères de spectre concernant le spectre des SSFE-3, au terme desquelles 15 licences de spectre nous ont été octroyées pour un prix d'achat total de 1,5 milliard de dollars. Conformément aux modalités des enchères, une tranche de 20 % (302 millions de dollars) a été versée à Industrie Canada le 20 mars 2015, et la tranche résiduelle (1 209 millions de dollars) a été versée le 21 avril

2015. Le montant versé en ce qui a trait aux licences de spectre des SSFE-3 au 31 mars 2015 a été présenté dans les états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière à titre de dépôts relatifs aux licences de spectre des SSFE-3, car nous n'étions pas autorisés à utiliser, à des fins commerciales, les licences de spectre à cette date. Ultérieurement au 31 mars 2015, nous avons reclassé les licences de spectre des SSFE-3, dans les immobilisations incorporelles, puisque Industrie Canada a déterminé que nous étions admissibles en qualité d'entreprise de radiocommunication et que nous respectons les règles canadiennes sur la propriété et le contrôle et que nous pouvons donc utiliser les licences à des fins commerciales.

Industrie Canada a amorcé les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 2 500 MHz le 14 avril 2015, et ces enchères n'avaient pas pris fin au 7 mai 2015, date à laquelle les présents états financiers intermédiaires résumés ont été autorisés pour publication.

b) Immobilisations incorporelles amortissables

Le montant total estimatif de la dotation aux amortissements à l'égard des immobilisations incorporelles amortissables, calculé pour les immobilisations détenues au 31 mars 2015, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices se clôturant les 31 décembre (en millions)	
2015 (reste de l'exercice)	314 \$
2016	324
2017	215
2018	124
2019	83

c) Acquisitions d'entreprises*Divers*

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2015, nous avons acquis une participation de 100 % dans une entreprise qui complète nos secteurs d'activité existants. Le principal facteur ayant contribué à la comptabilisation d'un goodwill a été la capacité de l'entreprise acquise à générer des bénéfices supérieurs à l'actif net corporel et incorporel acquis (cet excédent découlant du faible niveau de l'actif corporel par rapport à la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices, des synergies attendues, des avantages d'acquérir l'entreprise établie possédant certaines compétences au sein du secteur et de la présence géographique de l'entreprise acquise). Une tranche du montant affecté au goodwill pourrait être déductible fiscalement.

Justes valeurs à la date d'acquisition

Les justes valeurs à la date d'acquisition attribuées aux actifs acquis et aux passifs repris dans le cadre de l'acquisition non significative sur une base individuelle et la répartition du prix d'achat provisoire sont présentées dans le tableau suivant.

En fonction de la juste valeur à la date d'acquisition (en millions)	Montant du prix d'achat imputé ¹
Actif	
Actifs courants – Débiteurs ²	1 \$
Actifs non courants – Immobilisations incorporelles amortissables – Logiciels	2
Total des actifs identifiables acquis	3
Passif	
Passifs courants – Facturation par anticipation et dépôts de clients	1
Actifs identifiables nets acquis	2
Goodwill	4
Actif net acquis	6 \$
Acquisition effectuée selon le moyen suivant :	
Contrepartie en trésorerie	3 \$
Créditeurs et charges à payer	3
	6 \$

- La répartition du prix d'achat, notamment à l'égard de l'évaluation des débiteurs et de la facturation par anticipation et des dépôts de clients, n'avait toujours pas été arrêtée définitivement à la date de publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés. Comme il est d'usage lors d'une transaction d'acquisition d'entreprise, jusqu'au moment de l'acquisition du contrôle, nous n'avons pas un accès complet aux documents comptables de l'entreprise acquise. Après avoir eu le temps suffisant pour examiner les documents comptables de l'entreprise acquise, nous prévoyons finaliser notre répartition du prix d'achat.
- La juste valeur des débiteurs est égale aux montants contractuels bruts à recevoir et reflète les meilleures estimations aux dates d'acquisition des flux de trésorerie contractuels devant être recouverts.

Informations pro forma

Toute différence entre les résultats d'exploitation présentés et les montants pro forma des produits d'exploitation, du bénéfice net et du bénéfice net par action ordinaire de base et dilué qui représentent les résultats d'exploitation comme si l'acquisition d'entreprise susmentionnée avait été effectuée au début de l'exercice n'est pas significative (tout comme les produits d'exploitation et le bénéfice net de l'entreprise acquise suivant l'acquisition pour le trimestre clos le 31 mars 2015).

18 coentreprises immobilières

a) Généralités

En 2011, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec une partie sans lien de dépendance, aux fins du projet Jardin TELUS, un projet de réaménagement se composant d'un immeuble d'habitation en copropriété et d'un immeuble commercial et de commerces de détail situés à Vancouver, en Colombie-Britannique. Nous serons un des locataires de ces immeubles et nous y établirons notre nouveau siège social national. La nouvelle tour de bureaux, dont la construction devrait prendre fin en 2015, est construite conformément à la norme LEED (d'après l'anglais *Leadership in Energy and Environmental Design*) Platine de 2009, et la nouvelle tour d'habitation en copropriété avoisinante, dont la construction devrait prendre fin en 2016, est construite conformément à la norme LEED Or.

En 2013, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec deux parties sans lien de dépendance (dont l'une est notre partenaire de Jardin TELUS), aux fins d'un projet visant le réaménagement d'un complexe qui se composera d'un immeuble d'habitation, d'un immeuble commercial et de commerces de détail, appelé TELUS Sky, à Calgary, en Alberta. La nouvelle tour, dont la construction devrait prendre fin en 2018, sera construite conformément à la norme LEED Platine.

b) Information financière résumée des coentreprises immobilières

(en millions)	Au 31 mars 2015	Au 31 décembre 2014
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie et placements temporaires, montant net	16 \$	11 \$
Dépôts relatifs à des contrats de vente détenus par un fiduciaire sans lien de dépendance	22	30
Autres	9	7
Biens en voie de développement – Habitations en copropriété (soumises à des contrats de vente)	121	—
	168	48
Actifs non courants		
Biens en voie de développement		
Habitations en copropriété (soumises à des contrats de vente)	—	106
Immeuble de placement	254	228
	254	334
	422 \$	382 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	26 \$	7 \$
Dépôts relatifs à des contrats de vente		
À payer	44	—
Détenus par un fiduciaire sans lien de dépendance	22	—
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction	218	—
Retenues de garantie au titre de la construction	13	—
Autres passifs financiers ¹	18	—
	341	7
Passifs non courants		
Dépôts relatifs à des contrats de vente		
À payer	—	36
Détenus par un fiduciaire sans lien de dépendance	—	30
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction	—	204
Retenues de garantie au titre de la construction	—	10
Autres passifs financiers ¹	—	18
	—	298
Passifs	341	305
Capitaux propres		
TELUS ²	33	32
Autres associés	48	45
	81	77
	422 \$	382 \$

1. Les autres passifs financiers doivent nous être versés. Ces montants ne portent pas intérêt, sont garantis par une hypothèque de 18 \$ sur la tour d'habitation en copropriété, sont payables en trésorerie et deviendront exigibles postérieurement au remboursement des facilités de crédit aux fins des travaux de construction.
2. Les montants comptabilisés par les coentreprises immobilières au titre des capitaux propres diffèrent de ceux que nous avons comptabilisés en raison du montant des profits différés sur nos biens immobiliers investis.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2015, les coentreprises immobilières ont comptabilisé à l'actif 2 millions de dollars en coûts de financement (1 million de dollars en 2014).

c) Nos transactions avec les coentreprises immobilières

Trimestres clos les 31 mars (en millions)	2015			2014		
	Prêts et créances et autres	Capitaux propres ¹	Total	Prêts et créances et autres	Capitaux propres ¹	Total
Liés aux états de la situation financière des coentreprises immobilières						
<i>Éléments n'ayant aucune incidence sur les flux de trésorerie présentés à l'heure actuelle</i>						
Coûts de financement que nous avons facturés liés aux facilités de crédit aux fins des travaux de construction et autres (note 6)						
	1 \$	— \$	1 \$	1 \$	— \$	1 \$
<i>Flux de trésorerie de la période présentée</i>						
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction						
Sommes avancées						
	7	—	7	13	—	13
Coûts de financement qui nous ont été payés						
	(1)	—	(1)	—	—	—
Fonds que nous avons avancés ou investis, excluant les facilités de crédit aux fins des travaux de construction						
	—	1	1	—	1	1
Augmentation nette	7	1	8	14	1	15
Comptes avec les coentreprises immobilières²						
Solde au début	120	21	141	69	11	80
Solde à la fin	127 \$	22 \$	149 \$	83 \$	12 \$	95 \$

1. Nous comptabilisons notre participation dans les coentreprises immobilières au moyen de la méthode de la mise en équivalence.
2. Les prêts et créances non courants sont inclus dans nos états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière à titre d'avances aux coentreprises immobilières et se composent des avances en vertu des facilités de crédit aux fins des travaux de construction (se reporter à la note 18 d), ainsi que d'un prêt hypothécaire de 18 \$ sur la tour d'habitation en copropriété.

d) Engagements et passifs éventuels

Engagements au titre des travaux de construction

La coentreprise immobilière Jardin TELUS prévoit engager des dépenses totalisant environ 470 millions de dollars aux fins de la construction d'une tour de bureaux et d'une tour d'habitation en copropriété. Au 31 mars 2015, les engagements contractuels de la coentreprise immobilière jusqu'en 2016 au titre des travaux de construction s'élevaient à environ 88 millions de dollars (au 31 décembre 2014, 100 millions de dollars jusqu'en 2016).

La coentreprise immobilière TELUS Sky prévoit engager des dépenses totalisant environ 400 millions de dollars aux fins de la construction d'une tour à usage mixte. Au 31 mars 2015, les engagements contractuels de la coentreprise immobilière jusqu'en 2018 au titre des travaux de construction s'élevaient à environ 60 millions de dollars (au 31 décembre 2014, 4 millions de dollars jusqu'en 2018).

Facilités de crédit aux fins des travaux de construction – Jardin TELUS

La coentreprise immobilière a des conventions de crédit avec deux institutions financières canadiennes (en leur qualité de coprêteur à 50 %) et avec TELUS Corporation (en sa qualité de coprêteur à 50 %) qui prévoient un financement de 369 millions de dollars (374 millions de dollars au 31 décembre 2014) aux fins des travaux de construction liés au projet Jardin TELUS. Les facilités comportent les déclarations de financement aux fins des travaux de construction de biens immobiliers, les garanties et les clauses restrictives habituelles et sont garanties par des débiteurs à vue constituant des charges hypothécaires de premier rang fixes et flottantes grevant les biens immobiliers sous-jacents. Les facilités sont disponibles sous forme d'acceptations bancaires ou de prêts à taux préférentiel, et portent intérêt à des taux analogues aux taux dont sont assorties des facilités de financement aux fins de construction similaires.

(en millions)	Note	Au 31 mars 2015	Au 31 décembre 2014
Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction – TELUS Corporation			
Non utilisées	4 b)	76 \$	85 \$
Avances		109	102
		185	187
Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction – Autres			
		184	187
		369 \$	374 \$

19 emprunts à court terme

Le 26 juillet 2002, une de nos filiales, TELUS Communications Inc. (se reporter à la *note 24 a*), a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque de l'annexe I, aux termes de laquelle elle est en mesure de vendre une participation dans certaines créances clients, sous réserve d'un montant maximal de 500 millions de dollars (500 millions de dollars au 31 décembre 2014). Cette convention de titrisation à rechargement a été renouvelée en 2014. Elle arrive à échéance le 31 décembre 2016 et elle exige qu'un produit en trésorerie minimal de 100 millions de dollars soit tiré de la vente mensuelle de participations dans certaines créances clients. TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la notation BB (BB au 31 décembre 2014) attribuée par Dominion Bond Rating Service, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée.

Lorsque nous cédonos nos créances clients, nous conservons des comptes de réserve à titre de droits conservés dans les créances titrisées et les droits de gestion. Au 31 mars 2015, nous avons vendu à la fiducie (mais continuons de comptabiliser) des créances clients d'un montant de 115 millions de dollars (113 millions de dollars au 31 décembre 2014). Les emprunts à court terme de 100 millions de dollars (100 millions de dollars au 31 décembre 2014) se composent de montants qui nous ont été prêtés par la fiducie de titrisation sans lien de dépendance à la suite de la cession de créances clients.

Les montants prélevés sur nos facilités bancaires bilatérales constituaient le reste des emprunts à court terme (le cas échéant).

20 provisions

(en millions)	Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	Provisions liées au personnel	Autres	Total
Au 1 ^{er} janvier 2015	320 \$	41 \$	107 \$	468 \$
Ajouts	—	5	17	22
Utilisation	—	(21)	(6)	(27)
Effet des intérêts ¹	3	—	—	3
Au 31 mars 2015	323 \$	25 \$	118 \$	466 \$
Courantes	21 \$	25 \$	69 \$	115 \$
Non courantes	302	—	49	351
Au 31 mars 2015	323 \$	25 \$	118 \$	466 \$

1. La différence entre l'effet des intérêts dans le présent tableau et le montant présenté à la *note 8* concerne les variations des taux d'actualisation applicables à la provision, cette différence étant incluse dans le coût des actifs connexes en l'incluant dans les (en la portant en réduction des) ajouts à la *note 16*.

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Nous établissons des provisions pour les passifs liés à la mise hors service d'immobilisations corporelles lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. Nous prévoyons que les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers auront lieu aux alentours des dates où ces actifs non courants sont mis hors service.

Provisions liées au personnel

Les provisions liées au personnel ont principalement trait aux activités de restructuration (comme il est expliqué à la *note 15*). Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers est essentiellement de nature à court terme.

Autres

La provision pour autres éléments comprend les provisions au titre des litiges, des activités de restructuration liées à des personnes qui ne sont pas des employés (comme il est expliqué plus en détail à la *note 15*), des options de vente position vendeur, des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires liés à des acquisitions d'entreprises. À l'exception de ce qui est décrit dans le texte qui suit, nous prévoyons que les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers surviendront sur une période indéterminée s'échelonnant sur plusieurs années.

Comme il est expliqué plus en détail à la *note 23*, nous faisons l'objet d'un certain nombre de litiges et nous sommes au courant de certains autres litiges éventuels à notre égard. En ce qui concerne les litiges, nous établissons des provisions, lorsque celles-ci sont justifiées, après avoir tenu compte des évaluations juridiques, de l'information dont nous disposons actuellement et de la possibilité d'avoir recours à des contrats d'assurance ou autres. Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie liées aux réclamations juridiques ne peut être raisonnablement déterminé.

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour une contrepartie éventuelle, des options de vente position vendeur relativement à des participations ne donnant pas le contrôle, des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires acquis. Les sorties de trésorerie au titre des options de vente position vendeur ne devraient pas avoir lieu avant leur exercice initial en décembre 2015. La majorité des sorties de trésorerie à l'égard des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires acquis doivent se produire en 2015.

21 dette à long terme

a) Éléments de la dette à long terme

(en millions)	Note	Au 31 mars 2015	Au 31 décembre 2014
Billets de TELUS Corporation ¹	b)	10 177 \$	8 437 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	c)	519	130
Débiteures de TELUS Communications Inc. ¹	e)	743	743
Dette à long terme		11 439 \$	9 310 \$
Tranche à court terme		644 \$	255 \$
Tranche à long terme		10 795	9 055
Dette à long terme		11 439 \$	9 310 \$

1. Les intérêts sont payables semestriellement.

b) Billets de TELUS Corporation

Les billets sont nos obligations de premier rang non garanties et non subordonnées qui ont égalité de rang de paiement avec toutes nos obligations non garanties et non subordonnées existantes ou futures et ont priorité de paiement sur toute notre dette subordonnée existante ou future, mais sont réellement subordonnées à toute obligation existante ou future de nos filiales, ou garanties par ces dernières.

Les actes de fiducie régissant les billets contiennent certaines clauses restrictives qui, entre autres, limitent notre capacité et celle de certaines de nos filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des transactions de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

Série	Émis	Échéance	Prix d'émission	Montant nominal en capital		En circulation à la date de l'état financier		Écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation	
				Émis initialement				Points de base	Date d'échéance
Billets à 4,95 % de série CD	Mars 2007	Mars 2017	999,53 \$	700 M\$	700 M\$	700 M\$	24 ¹	s.o.	
Billets à 5,05 % de série CG ²	Décembre 2009	Décembre 2019	994,19 \$	1,0 G\$	1,0 G\$	1,0 G\$	45,5 ¹	s.o.	
Billets à 5,05 % de série CH ²	Juillet 2010	Juillet 2020	997,44 \$	1,0 G\$	1,0 G\$	1,0 G\$	47 ¹	s.o.	
Billets à 3,65 % de série CI ²	Mai 2011	Mai 2016	996,29 \$	600 M\$	600 M\$	600 M\$	29,5 ¹	s.o.	
Billets à 3,35 % de série CJ ²	Décembre 2012	Mars 2023	998,83 \$	500 M\$	500 M\$	500 M\$	40 ³	15 déc. 2022	
Billets à 3,35 % de série CK ²	Avril 2013	Avril 2024	994,35 \$	1,1 G\$	1,1 G\$	1,1 G\$	36 ³	2 janv. 2024	
Billets à 4,40 % de série CL ²	Avril 2013	Avril 2043	997,68 \$	600 M\$	600 M\$	600 M\$	47 ³	1 ^{er} oct. 2042	
Billets à 3,60 % de série CM ²	Novembre 2013	Janvier 2021	997,15 \$	400 M\$	400 M\$	400 M\$	35 ¹	s.o.	
Billets à 5,15 % de série CN ²	Novembre 2013	Novembre 2043	995,00 \$	400 M\$	400 M\$	400 M\$	50 ³	26 mai 2043	
Billets à 3,20 % de série CO ²	Avril 2014	Avril 2021	997,39 \$	500 M\$	500 M\$	500 M\$	30 ³	5 mars 2021	
Billets à 4,85 % de série CP ²	Avril 2014	Avril 2044	998,74 \$	500 M\$	500 M\$	500 M\$	46 ³	5 oct. 2043	
Billets à 3,75 % de série CQ ²	Septembre 2014	Janvier 2025	997,75 \$	800 M\$	800 M\$	800 M\$	38,5 ³	17 oct. 2024	
Billets à 4,75 % de série CR ²	Septembre 2014	Janvier 2045	992,91 \$	400 M\$	400 M\$	400 M\$	51,5 ³	17 juill. 2044	
Billets à 1,50 % de série CS ²	Mars 2015	Mars 2018	999,62 \$	250 M\$	250 M\$	250 M\$	s.o. ⁴	s.o.	
Billets à 2,35 % de série CT ²	Mars 2015	Mars 2022	997,31 \$	1,0 G\$	1,0 G\$	1,0 G\$	35,5 ³	28 févr. 2022	
Billets à 4,40 % de série CU ²	Mars 2015	Janvier 2046	999,72 \$	500 M\$	500 M\$	500 M\$	60,5 ³	29 juill. 2045	

- Les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du montant en capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation.
- Nous devons faire une offre de rachat de ces billets à un prix correspondant à 101 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de rachat à la survenance d'un événement déclencheur de changement de contrôle, comme il est décrit dans l'acte de fiducie supplémentaire.
- À tout moment avant les dates d'échéance respectives mentionnées dans le tableau, les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à l'échéance sauf dans le cas des séries CT et CU pour lesquelles elle est calculée sur la période allant jusqu'à la date d'échéance relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation. À partir des dates d'échéance respectives mentionnées dans le tableau relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, les billets sont remboursables par anticipation en totalité, mais non en partie, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours à un prix de remboursement par anticipation égal à 100 % du montant en capital respectif.
- Les billets ne sont pas rachetables à notre gré, sauf en cas de certaines modifications apportées aux lois fiscales.

c) Papier commercial de TELUS Corporation

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit consorsial de 2,25 milliards de dollars (se reporter à la *note 21 d*), qui nous permet d'émettre du papier commercial d'un montant maximal global de 1,2 milliard de dollars, dont le produit sera utilisé aux fins générales de la société, notamment à titre de dépenses d'investissement et de placements. La dette sous forme de papier commercial est exigible dans un délai de un an et est classée à titre de tranche à court terme de la dette à long terme étant donné que les montants sont entièrement soutenus et que nous prévoyons qu'ils continueront d'être soutenus par la facilité de crédit renouvelable qui ne comporte aucune exigence de remboursement au cours de la prochaine année. Au 31 mars 2015, l'encours du papier commercial s'établissait à 519 millions de dollars, avec un taux d'intérêt moyen pondéré de 0,95 %, arrivant à échéance en juin 2015.

Le 19 mars 2015, DBRS Ltd. a publié un communiqué de presse indiquant qu'elle avait placé sous examen avec implications négatives les notations de TELUS Corporation à titre d'émetteur, de ses billets et de son papier commercial, ainsi que la notation des débentures de premier rang de TELUS Communications Inc., en raison des variations réelles et prévues de nos ratios d'endettement et de couverture des intérêts. Plus particulièrement, DBRS Ltd. a déclaré que l'émission de titres de créance (se reporter à la *note 21 b*), jusqu'alors potentielle, visant à financer l'acquisition des licences de spectre des SSFE-3 (se reporter à la *note 17 a*) aura une incidence sur notre profil de risque financier. L'annonce de DBRS Ltd. limite notre capacité à accéder aux marchés du papier commercial au Canada.

d) Facilité de crédit de TELUS Corporation

Au 31 mars 2015, TELUS Corporation avait une facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie de 2,25 milliards de dollars, venant à échéance le 31 mai 2019, avec un consortium d'institutions financières, qui servira aux fins générales de la société, notamment pour soutenir le papier commercial.

La facilité de crédit de TELUS Corporation porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des acceptations bancaires ou au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation ne doit pas être supérieur à 4,00:1,00 et notre ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur les charges d'intérêts ne doit pas être inférieur à 2,00:1,00, selon le sens donné à chacun de ces ratios en vertu de la facilité de crédit.

L'accès continu à la facilité de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une notation du crédit en particulier.

(en millions)	Au 31 mars 2015	Au 31 décembre 2014
Montant net disponible	1 731 \$	2 120 \$
Soutien du papier commercial	519	130
Montant brut disponible	2 250 \$	2 250 \$

Au 31 mars 2015, nous affichons des lettres de crédit en cours de 181 millions de dollars (164 millions de dollars au 31 décembre 2014), lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées; ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit conformément à notre facilité de crédit bancaire engagée. Nous avons également conclu d'autres facilités sous forme de lettres de crédit qui nous ont permis de participer aux enchères de spectre concernant le spectre des SSFE-3 qu'Industrie Canada a tenues en mars 2015 et qui nous permettent de participer aux enchères de spectre dans la bande de fréquence de 2 500 MHz qui ont débuté en avril 2015 (se reporter à la *note 17 a*). Parallèlement au financement de l'acquisition de licences de spectre des SSFE-3 le 21 avril 2015, une tranche de 65 millions de dollars de ces lettres de crédit supplémentaires a été éteinte. En vertu des conditions des enchères, les communications entre les soumissionnaires susceptibles de fournir des indices sur les stratégies de soumission, y compris la référence aux préférences en matière de blocs, de technologies ou d'évaluation, sont interdites jusqu'à la date limite de paiement final prévue pour les enchères. La divulgation du montant précis de nos lettres de crédit pourrait être considérée comme indicative de nos intentions en ce qui a trait aux soumissions. Le montant maximal des lettres de crédit que nous pourrions être tenus de livrer pour les deux enchères combinées s'élève à environ 200 millions de dollars.

e) Débentures de TELUS Communications Inc.

Les débentures des séries 2, 3 et 5 en circulation ont été émises par BC TEL, une société absorbée par TELUS Communications Inc., en vertu d'un acte de fiducie daté du 31 mai 1990. Les débentures de série B en circulation ont été émises par AGT Limited, une société absorbée par TELUS Communications Inc., en vertu d'un acte de fiducie daté du 24 août 1994, ainsi que d'un acte de fiducie supplémentaire daté du 22 septembre 1995.

Série	Émis	Échéance	Prix d'émission	Montant nominal en capital		Écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation
				Émis initialement	En circulation à la date de l'état financier	Points de base
Débentures à 11,90 % de série 2	Novembre 1990	Novembre 2015	998,50 \$	125 M\$	125 M\$	s.o. (non rachetables)
Débentures à 10,65 % de série 3	Juin 1991	Juin 2021	998,00 \$	175 M\$	175 M\$	s.o. (non rachetables)
Débentures à 9,65 % de série 5 ¹	Avril 1992	Avril 2022	972,00 \$	150 M\$	249 M\$	s.o. (non rachetables)
Débentures à 8,80 % de série B	Septembre 1995	Septembre 2025	995,10 \$	200 M\$	200 M\$	15 ²

- Les débentures de série 4 étaient échangeables contre des débentures de série 5, au gré du porteur, à compter du 8 avril de chaque année au cours de la période de quatre ans allant de 1996 à 1999. Des débentures de série 4 d'un montant de 99 millions de dollars ont été échangées contre des débentures de série 5.
- À tout moment avant les dates d'échéance respectives mentionnées dans le tableau, les débentures sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des débentures, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation.

Les débetures sont devenues des obligations de TELUS Communications Inc. aux termes d'un regroupement effectué le 1^{er} janvier 2001. Ces débetures ne sont garanties par aucune hypothèque, aucun nantissement ni aucune autre charge et sont assujetties à certaines clauses restrictives, notamment à une sûreté négative et à une limite sur l'émission de dette supplémentaire en fonction du ratio dette nette/total des capitaux investis et test de couverture des intérêts. Avec prise d'effet le 12 juin 2009, TELUS Corporation a garanti le paiement du capital et des intérêts des débetures.

f) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme calculés en fonction des sommes impayées au 31 mars 2015 pour chacun des cinq prochains exercices sont présentées dans le tableau suivant.

Exercices se clôturant les 31 décembre (en millions)	
2015 (reste de l'exercice)	644 \$
2016	600
2017	700
2018	250
2019	1 000
Par la suite	8 324
Sorties de trésorerie futures à l'égard des remboursements de capital de la dette à long terme	11 518
Sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires ¹	5 598
Échéances contractuelles non actualisées (note 4 b)	17 116 \$

1. Les sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires pour le papier commercial et les montants prélevés sur nos facilités de crédit, le cas échéant, ont été calculés en fonction des taux en vigueur au 31 mars 2015.

22 capital social attribuable aux actions ordinaires

a) Généralités

Le tableau suivant présente notre capital social autorisé.

	Au 31 mars 2015	Au 31 décembre 2014
Actions privilégiées de premier rang	1 milliard	1 milliard
Actions privilégiées de second rang	1 milliard	1 milliard
Actions ordinaires	2 milliards	2 milliards

Seuls les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter lors de nos assemblées générales, chaque détenteur d'actions ordinaires pouvant exercer une voix par action ordinaire détenue à ces assemblées. En ce qui concerne le paiement de dividendes et la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de notre part ou de toute autre distribution de nos actifs entre nos actionnaires aux fins de la liquidation de nos affaires, l'ordre de priorité est le suivant : actions privilégiées de premier rang, actions privilégiées de second rang et, enfin, actions ordinaires.

Au 31 mars 2015, environ 48 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, sur le capital autorisé, dans le cadre des régimes d'options sur actions (se reporter à la note 13 b).

b) Rachat d'actions à des fins d'annulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Comme il est précisé à la note 3, nous pouvons racheter nos actions à des fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2015, nous avons racheté à des fins d'annulation, par l'entremise de la Bourse de Toronto, de la Bourse de New York, d'autres types de plateformes de négociation ou autrement, dans la mesure permise par les lois et règlements sur les valeurs mobilières applicables, y compris des achats en bloc faisant l'objet de négociations privées, environ 4 millions de nos actions ordinaires, dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui doit se poursuivre jusqu'au 30 septembre 2015. L'excédent du prix d'achat sur la valeur moyenne attribuée aux actions rachetées aux fins d'annulation est imputé aux bénéfices non distribués. Nous cessons de considérer les actions comme étant en circulation à la date d'achat des actions, même si l'annulation réelle des actions par l'agent de transfert et l'agent chargé de la tenue des registres ne se produit qu'en temps opportun à une date ultérieure rapprochée.

En outre, nous avons mis en place un programme de rachat d'actions automatique avec un courtier, qui nous permettra de racheter nos actions ordinaires en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités à des moments auxquels nous ne serions pas autorisés à négocier nos actions pendant les périodes internes d'interdiction de transiger, y compris les périodes trimestrielles prévues à cet effet. De tels rachats seront déterminés par le courtier à sa seule discrétion, selon les paramètres que nous avons établis. Nous comptabilisons un passif et une imputation au capital social et aux bénéfices non distribués relativement aux rachats qui pourraient avoir lieu durant ces périodes d'interdiction en fonction des paramètres de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, à la date de l'état de la situation financière.

En ce qui a trait à notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015, au cours du mois clos le 30 avril 2015, 491 600 de nos actions ordinaires ont été rachetées en vertu du programme de rachat d'actions automatique, pour un montant de 21 millions de dollars.

23 Passifs éventuels

Réclamations et poursuites

Généralités

Nous faisons l'objet de diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations. Aussi, nous avons reçu un avis, ou sommes au courant, de certaines réclamations éventuelles (incluant les réclamations en matière de propriété intellectuelle concernant la contrefaçon) à notre égard et, dans certains cas, à l'égard de plusieurs autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques, des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Cependant, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, sauf en ce qui concerne les éléments qui suivent.

Recours collectifs autorisés

Les recours collectifs contre nous comprennent :

- Un recours collectif intenté en 2004 en Saskatchewan contre un certain nombre de fournisseurs de services mobiles, anciens et existants, y compris nous-mêmes, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat, des déclarations inexactes, un enrichissement injustifié ainsi qu'une violation des règles de concurrence, des pratiques commerciales et des lois visant la protection des consommateurs au Canada, en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système. En septembre 2007, la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a autorisé un recours collectif national, qui portait uniquement sur l'allégation d'enrichissement injustifié; tous les appels relatifs à cette décision ont été épuisés.
- Un recours collectif intenté en 2008 en Ontario, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario, une infraction à la *Loi sur la concurrence* et un enrichissement injustifié, relativement à notre pratique visant à « arrondir » le temps d'antenne des téléphones mobiles à la minute la plus près et de facturer en fait pour la minute entière. En novembre 2014, un recours collectif intenté en Ontario a été autorisé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario; ce recours allègue qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur*, et un enrichissement injustifié. La décision d'autoriser le recours collectif fait actuellement l'objet d'un appel.
- Un recours collectif intenté en 2012 au Québec, alléguant que nous avons modifié unilatéralement et incorrectement les contrats de clients afin de hausser divers tarifs liés aux services mobiles optionnels, ce qui est contraire à la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et au Code civil du Québec. Le 13 juin 2013, la Cour supérieure du Québec a autorisé ce recours collectif. Ce recours collectif fait suite à un recours collectif pour préjudice immatériel intenté en 2008 au Québec, alléguant que nous avons modifié unilatéralement et incorrectement les contrats de clients afin de facturer des frais pour les messages texte entrants. Le 8 avril 2014, un jugement se prononçant en partie contre TELUS a été rendu relativement au recours collectif intenté en 2008. Ce jugement fait l'objet d'un appel.

Nous croyons que nous disposons d'une bonne défense à l'égard de ces recours. Si le dénouement final de ces poursuites se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement significatif à notre situation financière et nos résultats d'exploitation; les évaluations et les hypothèses de la direction supposent qu'une estimation fiable des risques courus ne peut être faite compte tenu de l'incertitude persistante en ce qui a trait aux causes d'action.

Recours collectifs non autorisés

Les recours collectifs non autorisés contre nous comprennent ce qui suit :

- Deux recours collectifs intentés contre nous en 2005 en Colombie-Britannique et en Alberta, respectivement, alléguant que nous avons observé des pratiques commerciales trompeuses en facturant les appels entrants à partir du moment où l'appelant se connecte au réseau plutôt qu'à partir du moment où l'appel entrant est acheminé au destinataire.
- Un recours collectif contre notre société et d'autres entreprises de télécommunications canadiennes intenté en 2008 en Saskatchewan, qui allègue, entre autres, que nous n'avons pas fourni au public un avis approprié relativement aux frais liés au service 9-1-1 et que nous avons de façon trompeuse fait passer ces frais pour des frais gouvernementaux. Un recours collectif essentiellement identique a été intenté en Alberta au même moment, mais la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a déclaré que ce recours collectif avait pris fin dès 2009.
- Un recours collectif intenté en 2013 en Colombie-Britannique contre nous, contre d'autres entreprises de télécommunications et contre des fabricants de téléphones cellulaires allègue que l'utilisation prolongée de téléphones cellulaires a des effets néfastes sur la santé.
- Des recours collectifs intentés en 2014 au Québec et en Ontario contre nous, au nom des clients de Public Mobile, qui allèguent que les modifications que nous avons apportées à la technologie, aux services et aux forfaits enfreignent nos obligations prévues par la loi et nos obligations jurisprudentielles.
- Un certain nombre de recours collectifs contre des entreprises de télécommunications canadiennes alléguant diverses causes d'actions en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système, y compris les recours suivants :
 - Des recours collectifs d'accompagnement au recours collectif autorisé intenté en 2004 en Saskatchewan ont été déposés dans huit des neuf autres provinces du Canada. Les recours collectifs déposés en Colombie-Britannique et au Manitoba ont été rejetés ou suspendus et des demandes sont en cours de négociation pour rejeter le recours collectif intenté en Alberta et en Ontario. D'autres parties défenderesses ont déposé une demande de suspension du recours collectif intenté en Nouvelle-Écosse. Cette demande a d'abord été refusée, mais le 9 avril 2015, la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse a statué que le recours devait être suspendu de manière permanente et sans condition contre ces parties défenderesses. Les autres recours collectifs n'ont pas progressé.
 - Un deuxième recours collectif a été déposé en 2009 en Saskatchewan par l'avocat du plaignant responsable du recours collectif intenté en 2004 en Saskatchewan à la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur les recours collectifs avec option de retrait dans cette province. Ce recours collectif comporte essentiellement les mêmes allégations que le recours collectif intenté en 2004 en Saskatchewan, et a été suspendu par le tribunal en décembre 2009 pour abus de procédure à la demande des parties défenderesses, sous réserve de changements futurs dans les circonstances. La demande distincte des plaignants visant à interjeter appel et à lever la suspension a été rejetée en 2013.
 - Un recours collectif déposé en 2011 en Colombie-Britannique allègue des informations trompeuses et un enrichissement injustifié. Le 5 juin 2014, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a rejeté la demande d'accréditation du plaignant en ce qui a trait à ce recours collectif; le plaignant a interjeté appel et nous attendons un jugement sur cet appel.
 - Un recours collectif a été déposé en 2013 en Alberta par l'avocat du plaignant responsable du recours collectif autorisé intenté en 2004 en Saskatchewan. Ce recours collectif semble être une action en nullité et l'avocat du plaignant a déposé un recours collectif de remplacement en 2014. Le 10 mars 2015, la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a suspendu le recours collectif de 2014 sur une base provisoire. Cette décision fait l'objet d'un appel.

Nous croyons que nous disposons d'une bonne défense à l'égard de ces recours. Si le dénouement final de ces poursuites se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement significatif à notre situation financière et nos résultats d'exploitation; les évaluations et les hypothèses de la direction supposent qu'une estimation fiable des risques courus ne peut être faite compte tenu de l'incertitude persistante en ce qui a trait à la cause d'action.

Réclamations en matière de propriété intellectuelle

Les réclamations et les réclamations éventuelles que nous recevons comprennent un avis de demande en poursuite portant sur certains produits mobiles utilisés sur notre réseau qui violeraient deux brevets de tiers. La possibilité d'une responsabilité et l'importance d'une perte potentielle ne peuvent être déterminées pour l'instant de façon fiable.

24 transactions entre parties liées

a) Placements dans des entités contrôlées importantes

		Au 31 mars 2015	Au 31 décembre 2014
	Pays dans lequel elles ont été constituées	Pourcentage d'actions détenues par l'entité mère immédiate	
Entité mère			
TELUS Corporation	Canada		
Entités contrôlées			
TELUS Communications Inc.	Canada	100 %	100 %
SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE	Canada	100 %	100 %
Société TELUS Communications	Canada	100 %	100 %

b) Transactions avec les principaux dirigeants

Nos principaux dirigeants ont le pouvoir et la responsabilité de superviser, de planifier, de diriger et de contrôler nos activités, et ils comprennent les membres de notre conseil d'administration (y compris notre président dirigeant du conseil) et notre équipe de la haute direction.

La charge de rémunération totale pour les principaux dirigeants et la composition de celle-ci se résument comme suit :

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2015	2014
Avantages à court terme	3 \$	2 \$
Prestations de retraite ¹ et autres avantages postérieurs à l'emploi	2	1
Rémunération fondée sur des actions ²	6	7
	11 \$	10 \$

- Les membres de notre équipe de la haute direction, y compris notre président dirigeant du conseil, sont des membres de notre régime de retraite à l'intention des membres de la direction et des professionnels de TELUS Corporation et de nos régimes de retraite complémentaires non enregistrés et non contributifs à prestations définies ou des membres de l'un de nos régimes de retraite à cotisations définies.
- Pour le trimestre clos le 31 mars 2015, la rémunération fondée sur des actions est présentée déduction faite d'un montant de 2 \$ (2 \$ en 2014) relatif à l'incidence des dérivés utilisés pour gérer la charge de rémunération fondée sur des actions (*note 13 c*). Pour le trimestre clos le 31 mars 2015, un montant de (1) \$ (3 \$ en 2014) est compris dans la rémunération fondée sur des actions, composée de la charge au titre des unités d'actions restreintes et des droits différés à la valeur d'actions découlant de variations de la juste valeur de marché des actions correspondantes qui ne sont pas touchées par les dérivés utilisés pour gérer la charge de rémunération fondée sur des actions.

Comme il est indiqué à la *note 13*, nous avons consenti des attributions de rémunération fondée sur des actions pour les exercices 2015 et 2014. À l'égard de nos principaux dirigeants, pour le trimestre clos le 31 mars 2015, la juste valeur totale, à la date d'attribution, des unités d'actions restreintes attribuées s'établissait à 27 millions de dollars (22 millions de dollars en 2014); aucune option sur actions n'a été attribuée à nos principaux dirigeants pour les exercices 2015 et 2014. Étant donné que la plupart de ces attributions sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc ou graduelle et ont des durées de services requises s'échelonnant sur plusieurs années, la charge sera comptabilisée proportionnellement sur un certain nombre d'exercices et, par conséquent, seulement une partie des attributions de l'exercice 2015 et de l'exercice 2014 est comprise dans les montants présentés dans le tableau précédent.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2015, les principaux dirigeants (y compris les retraités) n'ont exercé aucune option sur actions. Au cours de la période correspondante de 2014, les principaux dirigeants (y compris les retraités) ont exercé 36 700 options sur actions qui avaient une valeur intrinsèque de moins de 1 million de dollars au moment de l'exercice, reflétant un prix moyen pondéré à la date de l'exercice de 36,49 \$.

Les montants de passif comptabilisés au titre des attributions de rémunération fondée sur des actions aux principaux dirigeants se résument comme suit :

(en millions)	Au 31 mars 2015	Au 31 décembre 2014
Unités d'actions restreintes	29 \$	50 \$
Droits différés à la valeur d'actions ¹	32	31
	61 \$	81 \$

1. Notre régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention de nos administrateurs prévoit qu'en plus de recevoir son attribution d'actions annuelle pour ce qui est des droits différés à la valeur d'actions, un administrateur peut choisir de recevoir sa provision annuelle d'administrateur et ses jetons de présence aux réunions en droits différés à la valeur d'actions, en actions ordinaires ou en espèces. Les droits différés à la valeur d'actions donnent aux administrateurs le droit de recevoir un nombre spécifique d'actions ordinaires ou un paiement en espèces fondé sur la valeur de ces actions. Les droits différés à la valeur d'actions sont payés lorsqu'un administrateur cesse d'être administrateur pour une raison quelconque. Ces droits sont versés au moment choisi par l'administrateur conformément au régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs; au cours du trimestre clos le 31 mars 2015, un montant de néant (2 \$ en 2014) a été payé.

Les contrats de travail conclus avec les membres de l'équipe de la haute direction prévoient généralement des indemnités de départ si un membre de la haute direction est congédié sans motif valable qui sont les suivantes : généralement 18 à 24 mois de salaire de base, les avantages et l'accumulation d'années de service ouvrant droit à pension en remplacement du préavis et 50 % du salaire de base en remplacement d'une prime en espèces annuelle. En cas de changement de contrôle, les membres de l'équipe de la haute direction, y compris le président dirigeant du conseil, n'auront pas droit à un traitement différent de celui qui est réservé à nos autres employés en ce qui concerne la rémunération fondée sur des actions dont les droits ne sont pas acquis.

c) Transactions impliquant les régimes de retraite à prestations définies

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2015, nous avons fourni des services de gestion et d'administration à nos régimes de retraite à prestations définies; les charges liées à ces services ont été établies selon la méthode du recouvrement des coûts et se sont chiffrées à 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2014).

d) Transactions avec les coentreprises immobilières

Au cours des trimestres clos les 31 mars 2015 et 2014, nous avons conclu des transactions avec les coentreprises immobilières, lesquelles sont des parties liées, comme il est décrit à la *note 18*.

25 informations financières supplémentaires

a) États de la situation financière

(en millions)	Note	Au 31 mars 2015	Au 31 décembre 2014
Débiteurs			
Créances clients	4 a)	1 137 \$	1 214 \$
Montants courus à recevoir – clients		124	120
Provision pour créances douteuses	4 a)	(48)	(44)
		1 213	1 290
Montants courus à recevoir – autres		175	193
		1 388 \$	1 483 \$
Stocks¹			
Appareils mobiles, pièces et accessoires		274 \$	284 \$
Autres		41	36
		315 \$	320 \$
Autres actifs à long terme			
Actif au titre des régimes de retraite		122 \$	49 \$
Placements		61	49
Autres		129	115
		312 \$	213 \$
Créditeurs et charges à payer			
Charges à payer		863 \$	857 \$
Paie et autres charges salariales connexes		293	399
Passif lié aux unités d'actions restreintes		79	122
		1 235	1 378
Dettes fournisseurs		487	458
Intérêts à payer		130	105
Autres		82	78
		1 934 \$	2 019 \$
Facturation par anticipation et dépôts de clients			
Facturation par anticipation		680 \$	686 \$
Comptes de report réglementaires		15	17
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients		20	21
Dépôts des clients		28	29
		743 \$	753 \$
Autres passifs à long terme			
Passif au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite		450 \$	690 \$
Autres		138	128
Passifs liés aux unités d'actions restreintes et aux droits différés à la valeur d'action		70	60
		658	878
Comptes de report réglementaires		14	16
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients		35	37
		707 \$	931 \$

1. Le coût des biens vendus pour le trimestre clos le 31 mars 2015 était de 388 \$ (344 \$ en 2014).

b) Tableaux des flux de trésorerie

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2015	2014
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation			
Débiteurs		96 \$	37 \$
Stocks		5	23
Charges payées d'avance		(135)	(101)
Créditeurs et charges à payer		(99)	(85)
Impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir et à payer, montant net		103	(108)
Facturation par anticipation et dépôts de clients		(12)	13
Provisions		(12)	(27)
		(54) \$	(248) \$

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2015	2014
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre			
Ajouts d'immobilisations, excluant les licences de spectre			
Dépenses d'investissement			
Immobilisations corporelles	16	(510) \$	(400) \$
Immobilisations incorporelles	17 a)	(125)	(96)
		(635)	(496)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'investissement connexes			
		22	(52)
		(613) \$	(548) \$
Paiements en trésorerie au titre des acquisitions et placements connexes			
Acquisitions et placements connexes	17 c)	(6) \$	(30) \$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'investissement connexes et des provisions non courantes connexes			
		2	(7)
		(4) \$	(37) \$
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires			
Dividendes de la période courante			
Déclarés		(243) \$	(224) \$
Tranche payable à la fin de la période		243	224
		—	—
Dividendes déclarés à une période précédente et payables dans la période considérée			
		(244)	(222)
		(244) \$	(222) \$
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation (compte non tenu des variations du passif au titre de l'engagement relatif au programme de rachat d'actions automatique)			
Actions ordinaires rachetées dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités			
		(156) \$	(161) \$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités de financement connexes			
		—	2
		(156) \$	(159) \$
Émission de titres de créance à long terme			
Papier commercial de TELUS Corporation			
		990 \$	761 \$
Facilité de crédit de TELUS Corporation			
		110	—
Billets de TELUS Corporation			
		1 747	—
		2 847 \$	761 \$
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme			
Papier commercial de TELUS Corporation			
		(601) \$	(135) \$
Facilité de crédit de TELUS Corporation			
		(110)	—
		(711) \$	(135) \$